Communauté de communes

Pays de Colombey et du Sud Toulois

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2020

Période de référence : 2014 à 2020

TABLE DES MATIERES

LEXIQUE **5**

NOTICE DE LECTURE **6**

INTRODUCTION **8**

1 Présentation générale du service 8

2 Evénements marquants de 2014 à 2020 10

3 Synthèse des marchés en cours – Depuis juillet 2019 11

4 Pandémie COVID-19 12

PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS **13**

ORDURES MENAGERES **13**

1 Moyens techniques et humains 13

2 Production d'ordures ménagères 13

3 Coûts des ordures ménagères 15

3.1 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des OMR 15

3.2 Coûts de gestion du flux 16

3.3 Prix unitaires de traitement 17

EMBALLAGES RECYCLABLES **19**

1 Moyens techniques et humains 19

2 Production d'emballages recyclables 19

3 Coûts des emballages recyclables 20

3.1 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des emballages recyclables 20

3.2 Prix unitaires tri et conditionnement 21

3.3 Coûts et recettes 22

3.4 Focus sur la vente des matériaux 24

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE **27**

1 Moyens techniques et humains 27

2 Production de verre 27

3 Coûts du verre 28

3.1 Prix unitaires de collecte et transport 28

3.2 Coûts et recettes 29

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS **30**

1 Moyens techniques et humains 30

2 Production de papiers 30
3 Coûts des papiers 31
3.1 Prix unitaires de collecte et transport 31
3.2 Prix unitaires de traitement (tri et conditionnement) 32
3.3 Dépenses et recettes 33
3.4 Focus sur la revente des papiers 33
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC) 35
1 Moyens techniques et humains 35
2 Production de textiles 36
3 Coût du service 36
DECHETS VERTS 37
1 Moyens techniques et humains 37
2 Production de déchets verts 38
3 Coûts : Déchetterie 38
4 Coûts du service pour la gestion des apports de proximité : hors déchetterie 39
DECHETTERIE 41
1 Partenariat 41
2 Moyens techniques et humains 41
3 Production 42
4 Déchets diffus 44
4.1 Production des déchets diffus 44
4.2 Tarifs, coûts et recettes 44
5 Coûts du service 45
5.1 Prix unitaire de collecte et de transport 45
5.2 Prix unitaires de traitement 46
5.3 Dépense et recettes 47
COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS 49
1 Collecte en porte-à-porte 49
2 Accès en déchetterie 49
DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / COMMUNICATION 50
1 Le plan local de prévention déchets 2015-2020 50
2 Animations prévention déchets CCPCST 50
3 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est 51
4 Extension des consignes de tri - Dossier CITEO 52

5 Etude de faisabilité d'une tarification incitative 54

ANNEXES 56

Schéma de gouvernance de la gestion mutualisé du service COVALOM 56

ORGANIGRAMME du service..... 57

Evolution des déchets ménagers assimilés 58

Evolution des taux de valorisation matière et organique 59

Evolution des coûts de financement du service 60

Synthese 2020 61

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CCMM : Communauté de Communes Moselle et Madon

CCPCST : Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Coût aidé : Ensemble des charges sur lesquelles sont déduites les recettes industrielles (ventes d'énergies et de matériaux), les soutiens des éco-organismes et les aides

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEA : Déchets d'Elément d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets liquides ou pâteux de bricolage, jardinage, entretien des bâtiments, …)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électroménagers, écrans, appareils électriques divers)

GEM : Gros Electroménager (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, …)

GEM F : Gros Electroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, …)

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, …)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, déchet non recyclable (bac/sac noir)

PAM : Petits Appareils en Mélange (sèche-cheveux, micro-ondes, aspirateur, robot ménager de cuisine, friteuse, …)

PàP : Porte-à-Porte, collecte des déchets devant chaque habitation

PAV : Point d'Apport Volontaire, site spécifique dédié à la collecte de certaines catégories de déchets (verre, papiers, textiles) en conteneurs

RSOM : Fraction des recyclables secs présents dans les ordures ménagères

SPL : Société Publique Locale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité en complément du budget général.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

NOTICE DE LECTURE

Cette notice de lecture a pour but d'aider à la compréhension des coûts présentés dans tous les tableaux et graphiques de ce rapport d'activités.

Les coûts sont présentés TTC et sont principalement issus de la Matrice des coûts® élaborée en collaboration avec l'ADEME Grand Est. Les éléments pris en compte pour chaque poste dans la matrice peuvent différer légèrement des charges prises en compte dans la comptabilité analytique de COVALOM ou des collectivités.

Les coûts issus de la Matrice des coûts sont toujours des « coûts aidés ».

Coûts aidés : Somme des charges (« coût complet ») auxquelles on retire

1. les recettes industrielles (ventes de matières : papiers, carton, emballages, ferraille …)
2. les soutiens des société agréées (CITEO, Eco-mobilier, Ecosystem …)
3. les aides (Région, CD 54, autres subvention, ADEME …)

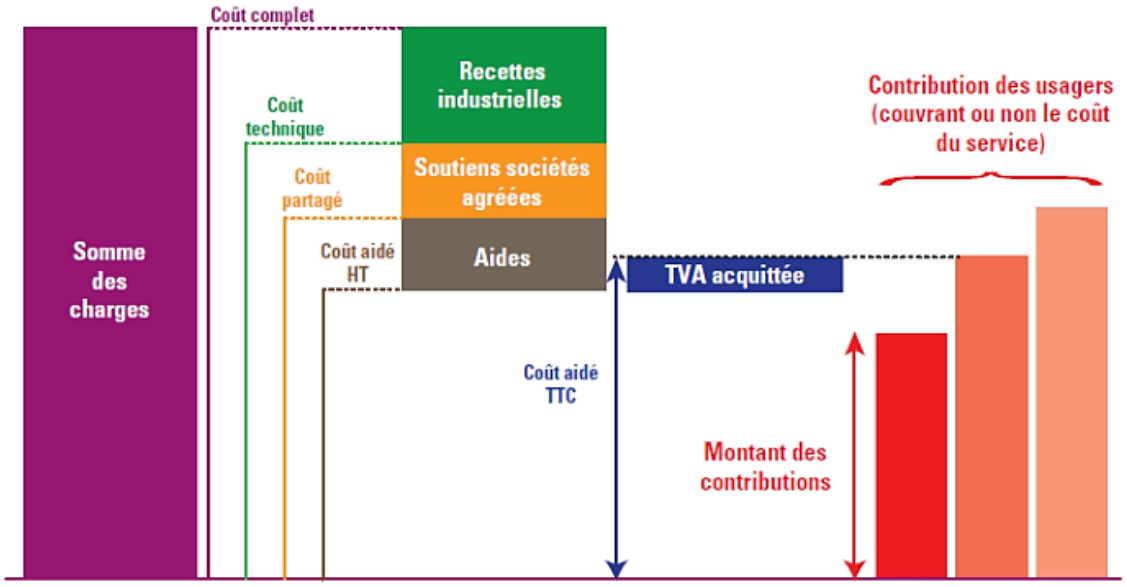

Coûts de pré-collecte : inclus les coûts d'achat des bacs/sacs/conteneurs (verre et papiers) et leur amortissement le cas échéant, charges de livraison des bacs/sacs, charges de mise en place ou déplacement des conteneurs. Les charges du personnel mobilisé pour ces livraisons font partie des coûts de pré-collecte.

Coûts de collecte : inclus les charges de location de bennes, charges de gardiennage (déchetterie), charges des équipages (régie de collecte), charges inhérentes aux bennes OM, vêtements de travail

Coûts de collecte en porte-à-porte : inclus les **coûts de pré-collecte** et les **coûts de collecte**

Coûts de transport : inclus les coûts de rotation de benne, transfert et transport

Coûts de collecte et transport : inclus les **coûts de collecte** et les **coûts de transport**

Coûts de tri et conditionnement : inclus les coûts liés au tri des déchets (emballages recyclables, papiers, cartons)

Coûts de traitement : inclus les coûts de prestation de traitement (conditionnement/mise en balle, enfouissement, incinération, compostage, …)

Coût technique: selon le flux ce montant peut être composé des **coûts de pré-collecte**, des **coûts de collecte**, des **coûts de transport, de tri et conditionnement** ou des **coûts de traitement**

Recettes industrielles: composée principalement de la vente de matière

Soutiens sociétés agréées: correspond aux soutiens des éco-organismes versés pour l'année considérée, pour prendre en charge la formation de nos agents aux filières, la mise à disposition et l'entretien de lieux de collecte (quai en déchetterie, espace public pour les points d'apport volontaire), la mise en œuvre de la signalétique adéquate, et d'opération de communication régulière ou événementielle.

- **CITEO** prend en charge par le biais des soutiens les coûts relatifs à la mise en œuvre des filières des emballages (sac jaune, collecté en porte-à-porte), du verre et des papiers (conteneur en apport volontaire) ; verse également une indemnité par matériau, à la tonne collectée.
- **Corepile** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de fûts et signalétique), au transport et traitement des piles et petites batteries.
- **DASTRI** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de boite pour les patients et de cartons de massification), au transport et au traitement des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) pour les patients en auto-traitement.
- **EcoDDS** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de caissette et bac), le transport, le tri et le traitement d'un certain nombre de déchets de bricolage et jardinage (seuils et volume à respecter)
- **Eco-Mobilier** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de benne 30m^3), le transport et le traitement pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement (mobilier, rangement, assise, literie)
- **Ecosystem** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de contenants et de signalétique), au transport et au traitement pour la filière des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), ainsi que des lampes et néons
- **Re_fashion (ex Eco-TLC)** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition des conteneurs), le transport, le tri et le traitement de textiles, linges de maison et chaussures

INTRODUCTION

1 Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (CCPCST) est composée de 38 communes :

La population desservie par le service (population municipale INSEE) :

Population 2014	..... 11 135 habitants
Population 2015	..... 11 370 habitants
Population 2016.....	..... 11 519 habitants
Population 2017 (retrait de la commune d'Aroffe)	..... 11 412 habitants

Population 2018	..... 11 613 habitants*
Population 2019	..... 11 452 habitants
Population 2020	..... 11 250 habitants

* Le chiffre de cette population 2018 a été anormalement surévalué.

La réforme de la carte territoriale au 1er janvier 2014 a modifié le territoire avec l'adhésion de la commune de Saulxerotte et le retrait des communes de Sexey-aux-Forges et Villey-le-Sec.

Depuis le 1er janvier 2013, la CCPCST a mutualisé son service de gestion des déchets ménagers avec celui de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM), au sein de la Société Publique Locale (SPL) COVALOM (voir détails et organigramme en **Annexe**).

Cette mutualisation a pour but d'intervenir à plusieurs égards :

- en termes écologiques : enjeux de prévention et de réduction du volume de déchets, de valorisation maximale des déchets collectés,
- en termes de service apporté à l'habitant,
- en termes économiques et financiers : enjeu de maîtrise des coûts et donc de la contribution demandée aux habitants.

Ainsi, COVALOM réalise en régie la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables. La collecte des autres flux (apports volontaires, déchetterie), le tri et le traitement sont réalisés par d'autres prestataires de services, dans le cadre de marchés délégués (voir paragraphe suivant <u>3. Synthèse des marchés en cours</u>).

2 Evénements marquants de 2014 à 2020

2014

- TGAP enfouissement : 24 €/t et TGAP incinération 4,08 €/t
- TEOM : 13,08%
- Loi NOTre : adhésion d'1 nouvelle commune et retrait de 2 communes
- 3 nouveaux éco-organismes : Eco-Mobilier, Eco-DDS, DASTRI

2015

- TGAP enfouissement : 32€/t (S1) et 20 €/t (S2) et TGAP incinération 4,11 €/t
- TEOM : 13,08%
- Candidature AAP Eco-folio : Densification des points d'apports volontaire papiers
- Optimisation des collectes
- Renouvellement des marchés de prestations

2016

- TGAP enfouissement : 20€/t (site de Lesmenils) et 14€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 4,13€/t
- TEOM : 13,08%
- Déploiement benne Eco-Mobilier sur déchetterie ALLAIN

2017

- TGAP enfouissement : 23€/t (site de Lesmenils) et 15€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOM : 13,08%
- Loi NOTre : retrait d'1 commune
- Etude agrandissement déchetterie ALLAIN
- Renfort technique pour la gestion des déchets verts
- Déploiement de la Redevance Spéciale pour les professionnels

2018

- TGAP enfouissement : 24€/t (site de Lesmenils) et 16€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3,01€/t
- TEOM : 13,08%
- Travaux d'agrandissement de la déchetterie d'ALLAIN
- Création de CITEO : fusion d'Eco-Emballages et eco-folio

2019

- TGAP enfouissement : 24€/t (site de Lesmenils) et 17€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOM : 13,08%
- Candidature AAP ADEME GEBIODEC : COVALOM est lauréat
- Candidature AAP CITEO pour ECT : dossier retenu
- Renouvellement des marchés de prestations
- Nouveau Directeur : Gérald EL KOUATLI
- Nouveau Responsable exploitation Déchetteries : Bertrand GREGOIRE

2020

- TGAP enfouissement : 25€/t (site de Lesmenils) et 18€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOMi : 13,08%
- *Pandémie mondiale COVID-19*
- Elections et renouvellement des élus référents
- Nouveau PDG COVALOM : Jean-Luc FONTAINE
- Nouvel animateur Biodéchets : Côme DE LA GORCE
- Création du réseau JARDINS
- Passage effectif en Extension de Consignes de Tri (ECT)

3 Synthèse des marchés en cours – Depuis juillet 2019

DECHETTERIE

Durée : 4 ans fermes

Durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an

Durée : 1 an, reconductible 2 fois 1 an

Location, rotation, transport des **bennes**
CITRAVAL

Traitement **déchets verts**
SUEZ ORGANIQUES

Reprise **ferraille**
GDE METALIFER

Tri, mise en balle et reprise des **cartons**
VEOLIA / REVIPAC

Collecte, tri et conditionnement des **DDS**
CHIMIREC EST

Traitement **bois**
CITRAVAL

Traitement **gravats**
SARL AGIL

AUTRES MARCHES

Durée : 5 ans fermes, reconductibles 2 fois 1 an

Traitement des **OM**
SITA SUEZ / VEOLIA

Tri et conditionnement des **emballages recyclables**
PAPREC

Tri, conditionnement des **papiers**
PAPREC / VEOLIA

Collecte et transport du **verre** et des **papiers**
CITRAVAL

4 Pandémie COVID-19

Cette année 2020 a été particulière puisqu'impactée par une pandémie mondiale. Le virus de la COVID-19 a gagné rapidement tous les pays.

En France, un confinement total a été imposé à la population à partir du 17 mars, jusqu'au 11 mai 2020. Cela a modifié nos façons de travailler et de communiquer aux habitants et entre les équipes.

D'un point de vue des **services supports** (administration et encadrement), tout le personnel est passé en télétravail à 100% sur cette période de confinement imposée par le Gouvernement. Des moyens et des outils informatiques et téléphoniques ont été déployés pour permettre une continuité de service et de réponses aux usagers.

La **collecte** des ordures ménagères et des emballages recyclables par COVALOM a été maintenue. Des protocoles sanitaires ont été mis en place (gestes barrières, limitation à 2 agents maximum par équipe), avec les moyens de protection nécessaires : masques, gants, lunettes de sécurité, solutions hydroalcooliques…

Les **prestataires** assurant les autres collectes (verre, papiers, textiles, déchets verts) ont maintenu une continuité de service.

Le **centre de tri des emballages recyclables** a également maintenu son activité, ce qui a permis de maintenir une évacuation des déchets des habitants du territoire.

Notre **repreneur de verre** a connu une problématique liée au stockage de matière entrante. La demande de verre n'étant plus aussi haute. Cela a engendré un stockage provisoire de nos bennes de verre par notre prestataire de collecte.

La **déchetterie** a été complètement fermée au public à partir du 17 mars. Elle a rouvert ses portes le 4 mai 2020, selon un protocole bien établi, engageant la responsabilité des gardiens mais également des usagers. Un seul passage par jour a été autorisé aux habitants, une jauge de 5 puis 10 véhicules maximum dans l'enceinte du site a été mise en place. Ces pratiques ont été maintenue en sortie de confinement. Le port du masque a été également rendu obligatoire pour nos agents, les habitants et les prestataires.

Les a**nimations** de réseau et les actions de sensibilisation en porte-à-porte ou scolaires n'ont pas pu avoir lieu. Bon nombre d'événements ont été reportés puis annulés. Les animateurs ont su se renouveler en proposant des webinaires/webconférences, mais avec un impact moins important que lors d'une animation sur un marché de producteurs locaux par exemple.

PREMIERE PARTIE :
INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

ORDURES MENAGERES

1 Moyens techniques et humains

La collecte est assurée par COVALOM depuis le 1er janvier 2013.

Les usagers du service sont équipés de bacs de 140 à 660 litres, plus de 5 600 bacs pucés ont été déployés depuis 2013.

2 bennes à ordures ménagères, d'une capacité de 26 tonnes, de marque FAUN sur châssis Renault, assure la collecte. Elle a été équipée en 2018 d'un système d'identification des bacs de marque SIMPLICITI.

7 tournées hebdomadaires de collecte (du lundi au vendredi), selon le secteur soit une collecte par semaine dans chaque commune.

2 équipages de collecte composés d'un chauffeur et d'un ou deux ripeurs suivant les secteurs tournent sur le territoire. Cela représente 3,6 ETP.

2 Production d'ordures ménagères

En 2020 : 2 032 tonnes collectées, soit 181 kg / hab. *(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale, source ADEME Grand Est : 220 kg / hab.)*

Voir graphique page suivante

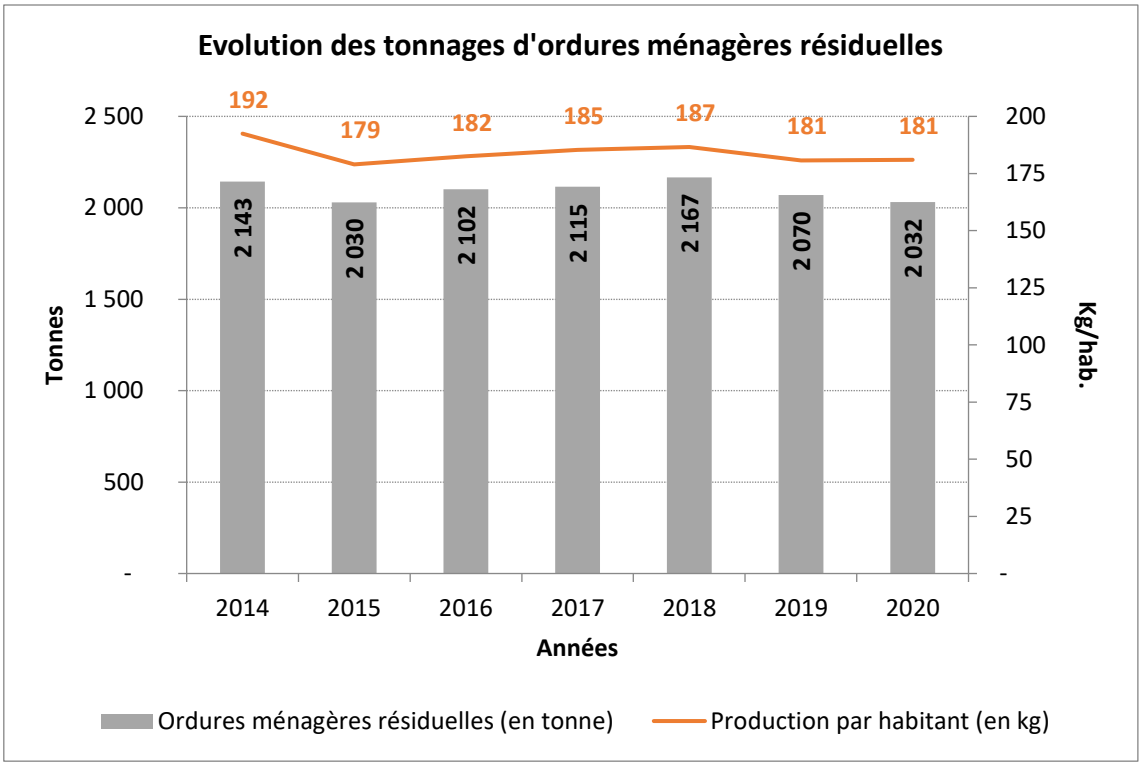

Ces ordures ménagères résiduelles sont envoyées principalement dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN) de SUEZ, à Pagny-sur-Meuse (55) ou à Lesménils (54), pour 66 % de la production du territoire.

Les 34 % restant sont envoyés à l'incinérateur de Ludres (54), exploité par la société Val'ERgie.

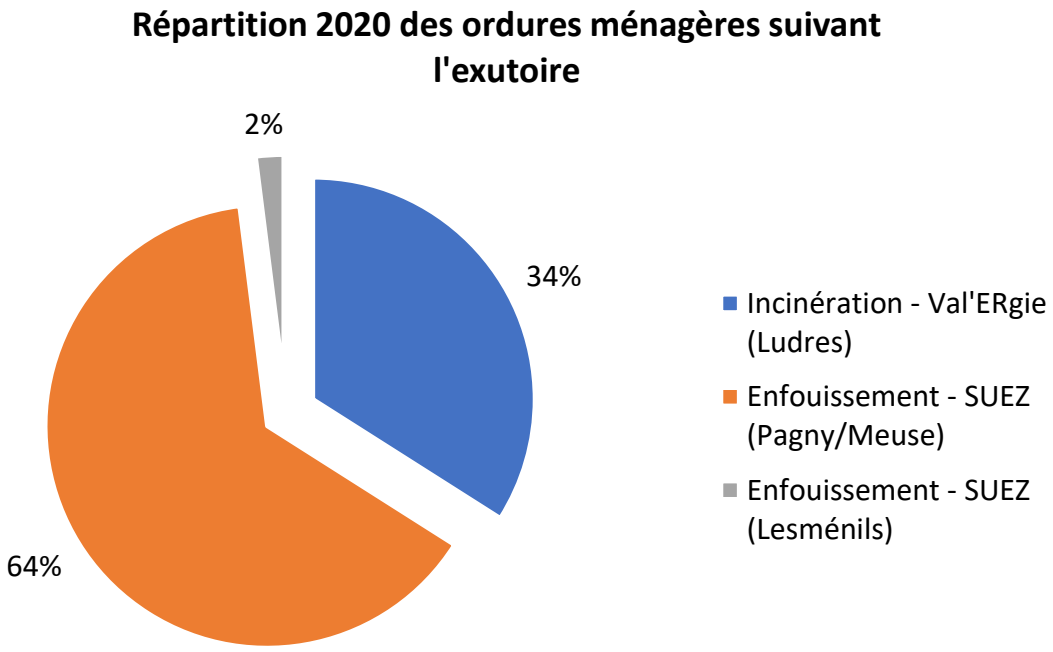

Ces dernières années les ordures ménagères n'ont pas toujours été expédiées en proportion égales vers les différents exutoires.

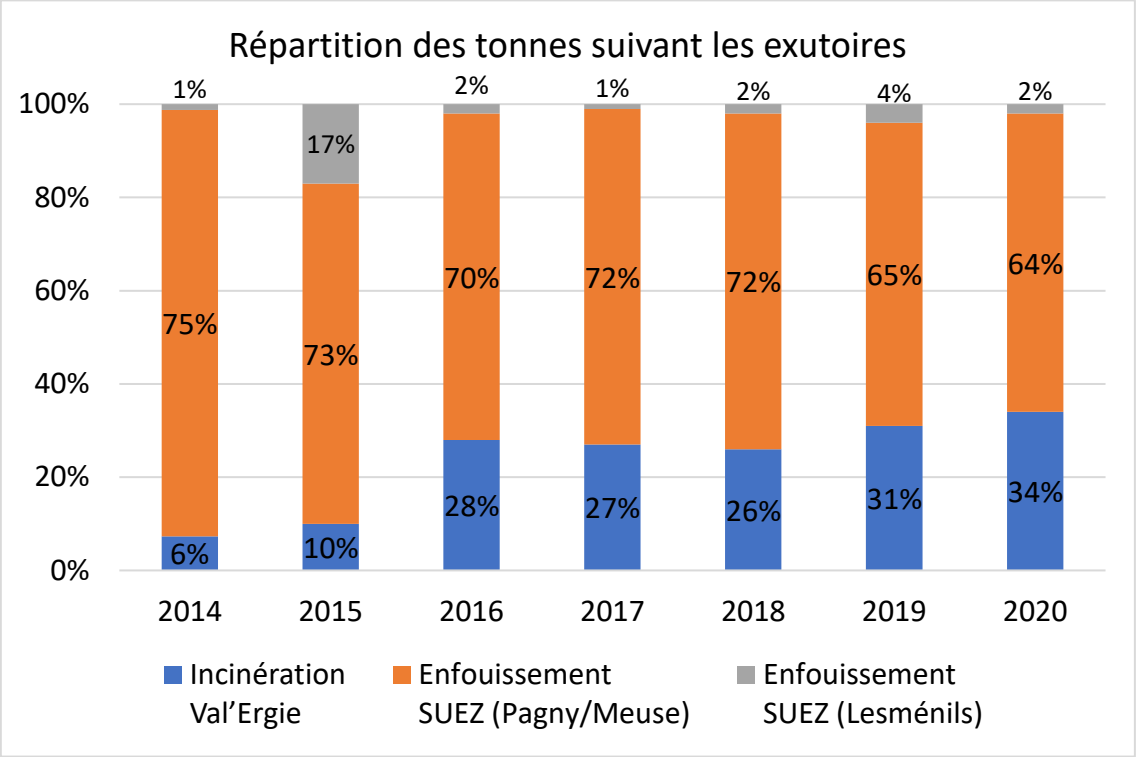

3 Coûts des ordures ménagères

3.1 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des OMR

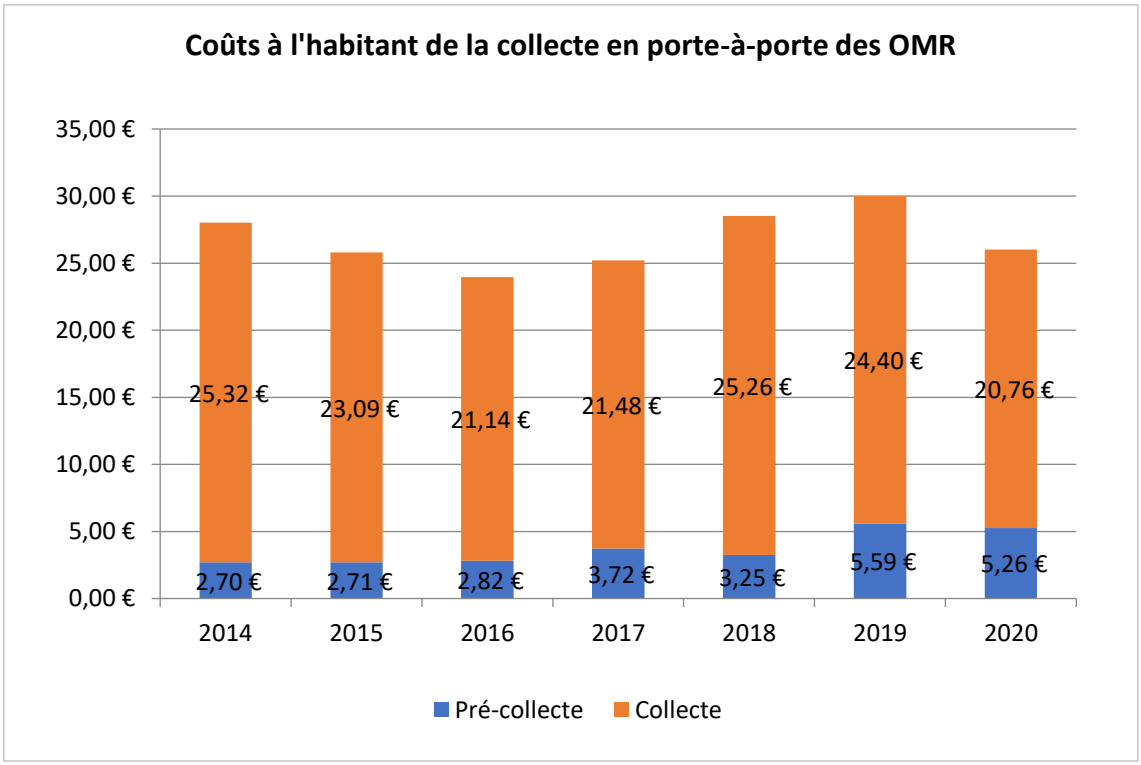

Les coûts de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères ont baissé cette année. Cette évolution est en partie artificielle puisqu'en raison du contexte sanitaire les banques ont suspendu les prélèvements des crédits-baux pendant plusieurs mois. En parallèle, les charges de maintenance courante sur les véhicules ont baissé de manière significative, tout comme les charges de carburants suite au réajustement des tournées sur la CCMM. L'ensemble des charges de collectes sont mutualisées entre les 2 collectivités gérées par COVALOM, et réparties selon la population de chacune d'elle.

3.2 Coûts de gestion du flux

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transit, le traitement (enfouissement ou incinération) et la TGAP, ainsi que les coûts de prévention.

Ordures ménagères résiduelles	Tonnage *(t)*	Coût technique *(€ HT)*	Ratio *(kg / hab.)*	Coût aidé *(€ TTC / t)*	Coût aidé *(€ TTC / hab.)*
2014	2 143	516 269 €	192	276,17 €	53,15 €
2015	2 030	494 790 €	179	289,71 €	50,87 €
2016	2 102	461 351 €	182	264,44 €	48,10 €
2017	2 115	477 082 €	185	270,52 €	50,02 €
2018	2 167	515 051 €	190	289,51 €	53,41 €
2019	2 070	538 338 €	181	291,11 €	52,62 €
2020	2 032	497 041 €	181	278,25 €	50,26 €

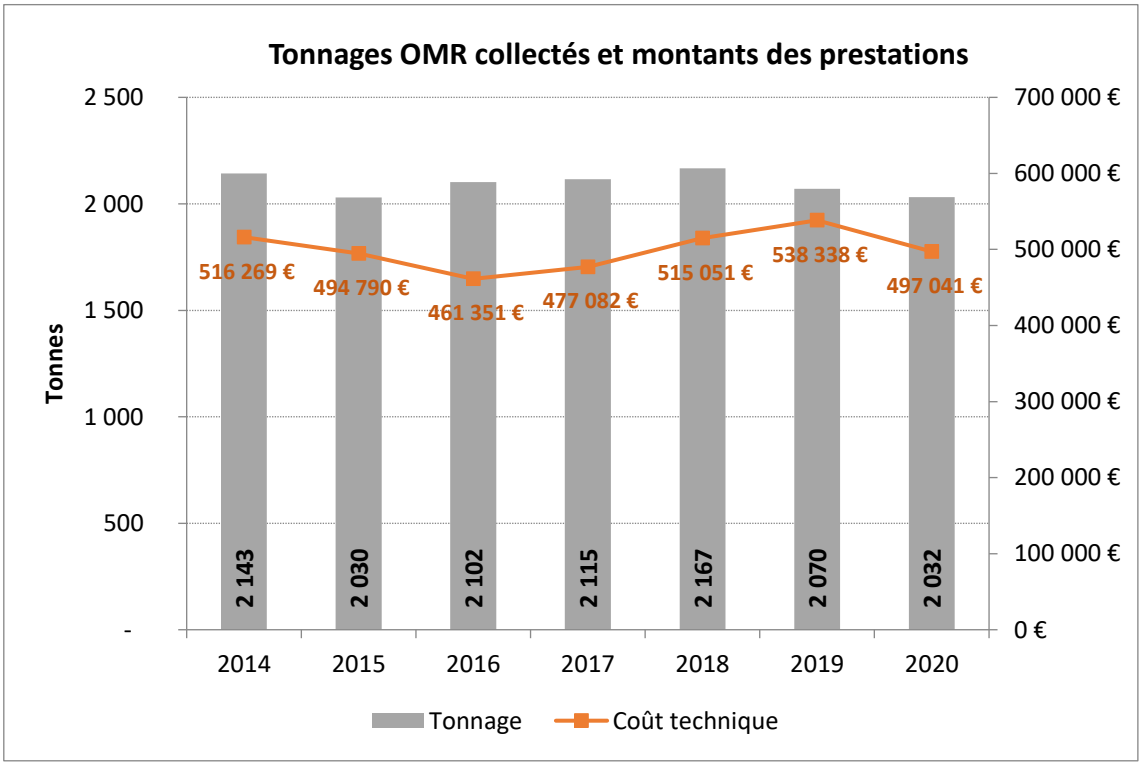

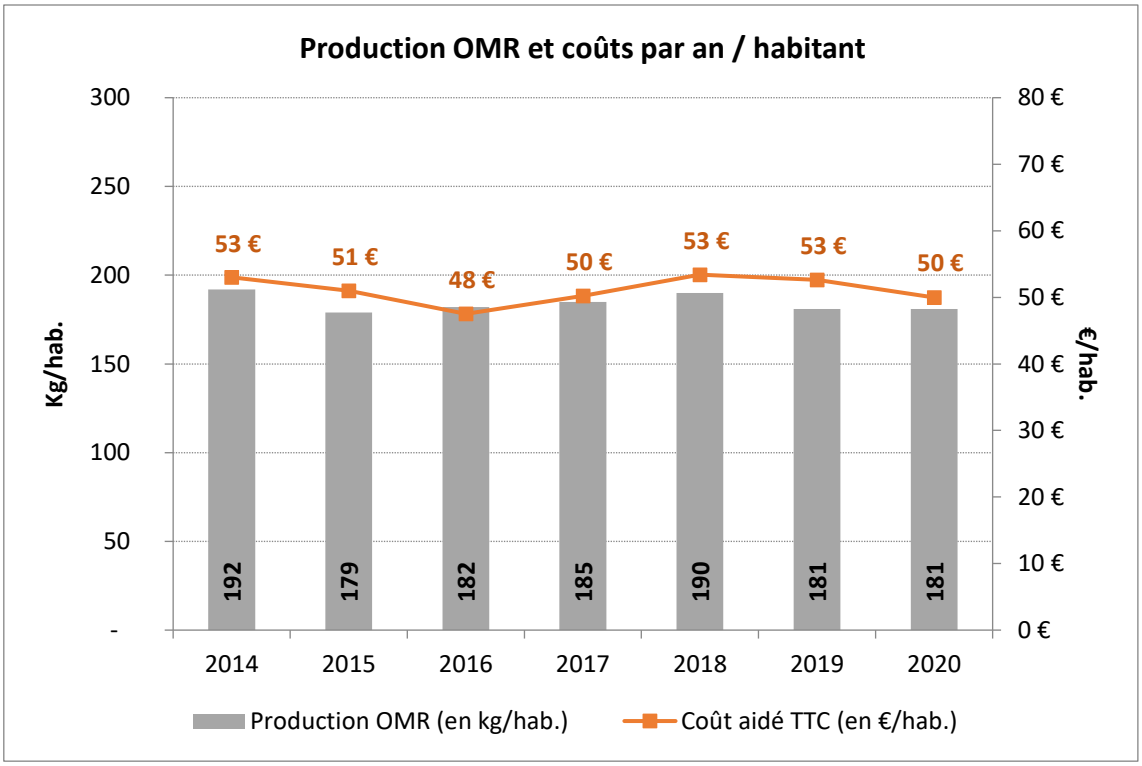

3.3 Prix unitaires de traitement

Ordures ménagères résiduelles	Tonnage *(t)*		Prix unitaire *(€ T.T.C / t)*	TGAP *(€ T.T.C / t)*
2014				
Enfouissement	2 111		72,01 €	26,40 €
Incinération	32		119,80 €	4,49 €
2015				
Enfouissement 1er semestre	1 005	1 824	71,86 €	35,20 €
Enfouissement 2e semestre	819		66,00 €	22,00 €
Incinération 1er semestre	28	206	120,33 €	4,52 €
Incinération 2e semestre	178		121,00 €	4,52 €
2016				
Enfouissement	1 510		66,21 €	15,47 €
Incinération	592		121,33 €	4,54 €
2017				
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 513		66,88 €	16,50 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	28		91,40 €	25,30 €
Incinération	575		122,61 €	3,30 €

Ordures ménagères résiduelles	Tonnage *(t)*	Prix unitaire *(€ T.T.C / t)*	TGAP *(€ T.T.C / t)*
2018			
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 562	67,25 €	17,60 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	37	91,92 €	26,40 €
Incinération	568	123,30 €	3,31 €
2019			
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 353	67,25 €	18,70 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	77	92,22 €	26,40 €
Incinération	640	124,87 €	3,30 €
2020			
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 315	70,25 €	19,80 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	27	96,22 €	27,50 €
Incinération	691	128,80 €	3,30 €

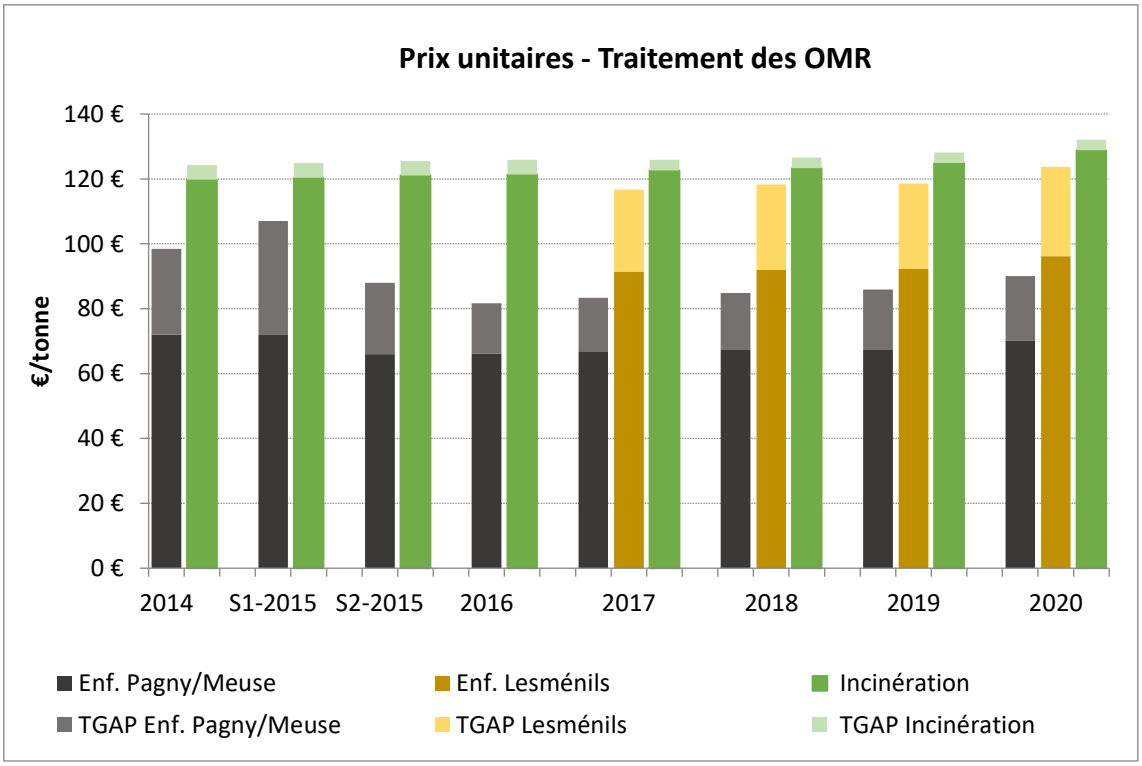

EMBALLAGES RECYCLABLES

1 Moyens techniques et humains

Les collectes de tri sur le territoire ont lieu 3 jours par semaine : lundi, mardi et mercredi, selon le secteur. Les collectes se font en alternance une semaine sur deux. Ainsi, la fréquence de collecte est en C0,5 (tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire.

1 benne à ordures ménagères, de marque FAUN sur châssis Volvo, assure la collecte. Cette benne a une capacité de 19 tonnes. Elle a été équipée en 2019 d'un système d'identification des bacs de marque SIMPLICITI.

1 équipage de collecte intervient sur ce territoire et est composé d'un chauffeur et d'un ripeur. Cela représente 1,6 ETP.

2 Production d'emballages recyclables

En 2020 : 408 tonnes collectées, soit 36 kg / hab. *[Soit 54 kg/hab. avec les Papiers]*

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale, source ADEME Grand Est : 47 kg / hab. [emballages et papiers])

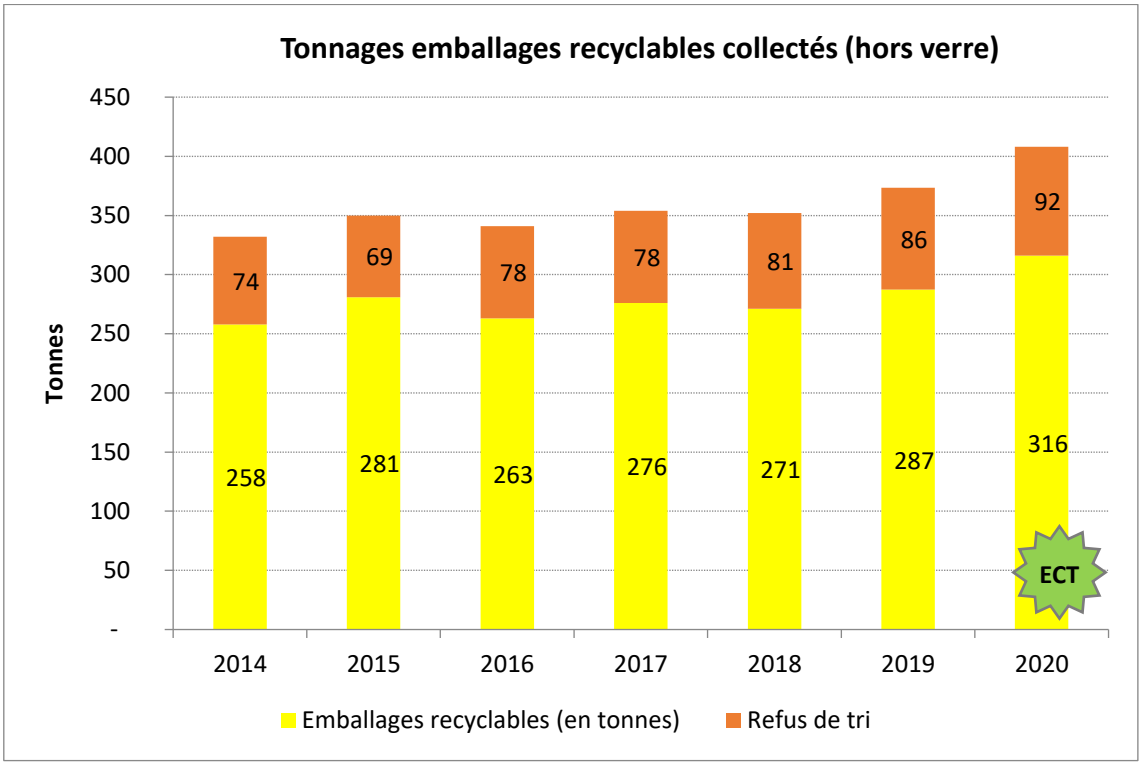

Les sacs de tri sont acheminés vers le centre de tri de PAPREC, à Dieulouard. Ce centre a réceptionné et traité 42 000 tonnes en 2020.

Entre 2019 et 2020, des chantiers d'aménagement de nouvelles lignes de tri permettant le passage des collectivités en extensions de consignes de tri ont eu lieu : augmentation de la capacité de stockage, ajustement des chaines de tri optiques, installation de nouvelles machines (séparateur à courant de Foucault pour les petits alus notamment).

3 Coûts des emballages recyclables

3.1 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des emballages recyclables

Année	Pré-collecte *(€ HT/hab.)*	Collecte *(€ HT/hab.)*	Total *(€ HT/hab.)*
2014	0,77 €	8,50 €	9,27 €
2015	0,52 €	7,70 €	8,22 €
2016	0,64 €	9,06 €	9,70 €
2017	0,77 €	9,21 €	9,98 €
2018	1,52 €	6,44 €	7,96 €
2019	1,87 €	6,20 €	8,07 €
2020	1,89 €	5,40 €	7,29 €

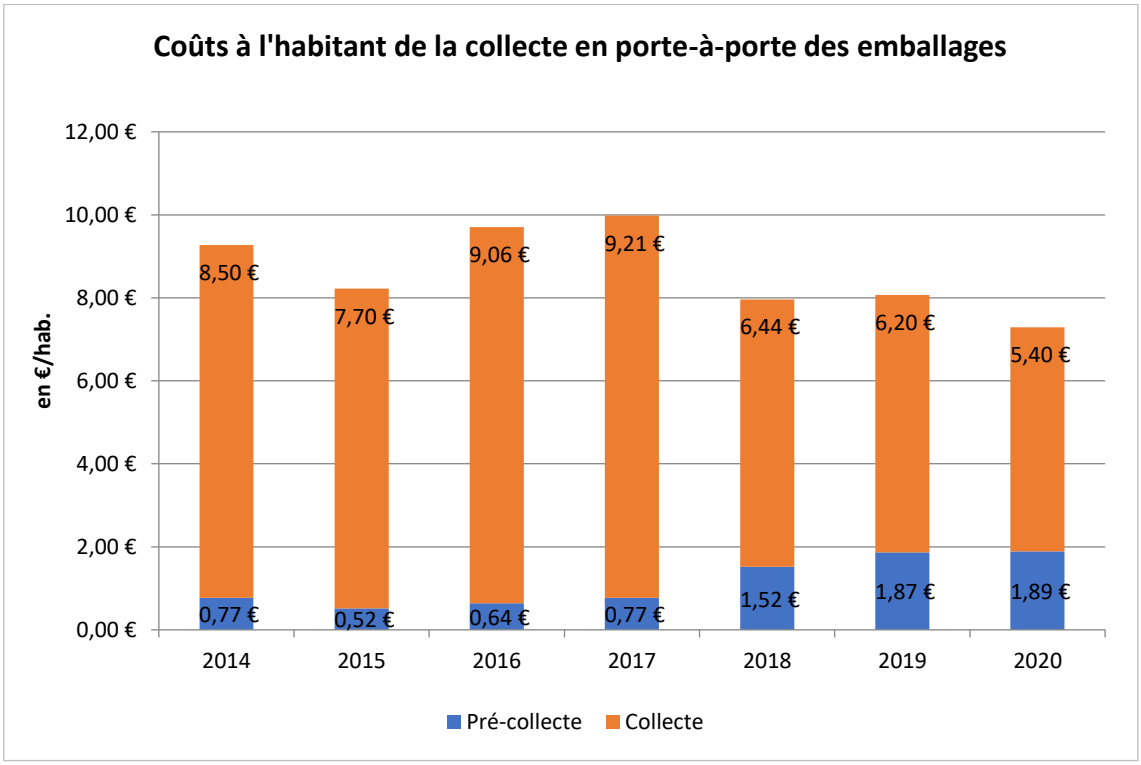

De la même manière que pour les ordures ménagères, la baisse du coût de collecte des emballages recyclables s'explique notamment par la suspension des crédits-baux pendant plusieurs mois de l'année. Par ailleurs, les charges de maintenance courante sur les véhicules ont baissé, tout comme les

charges de carburants, notamment suite au réajustement des tournées sur la CCMM, ce qui permet d'afficher un coût de collecte des emballages à son plus bas niveau depuis le début des années 2010.

3.2 Prix unitaires tri et conditionnement

Emballages recyclables et papiers (issus de la collecte en PàP)	**Tonnage collecté** *(t)*	**Prix unitaire** *(€ T.T.C / t)*
2014		
Tri, conditionnement	258	194,70 €
Traitement des refus de tri	74	80,05 €
2015		**1er semestre**
Tri, conditionnement	281	195,11 €
Traitement des refus de tri	69	80,20 €
		2ème semestre (nvx marché)
		178,20 €
		93,50 €
2016		
Tri, conditionnement	263	178,65 €
Traitement des refus de tri	78	93,75 €
2017		
Tri, conditionnement	276	180,60 €
Traitement des refus de tri	78	97,97 €
2018		
Tri, conditionnement	271	181,62 €
Traitement des refus de tri	81	99,61 €
2019		
Tri, conditionnement	287	183,89 €
Traitement des refus de tri	86	100,79 €
2020		
Tri, conditionnement	316	189,67 €
Traitement des refus de tri	92	104,93 €

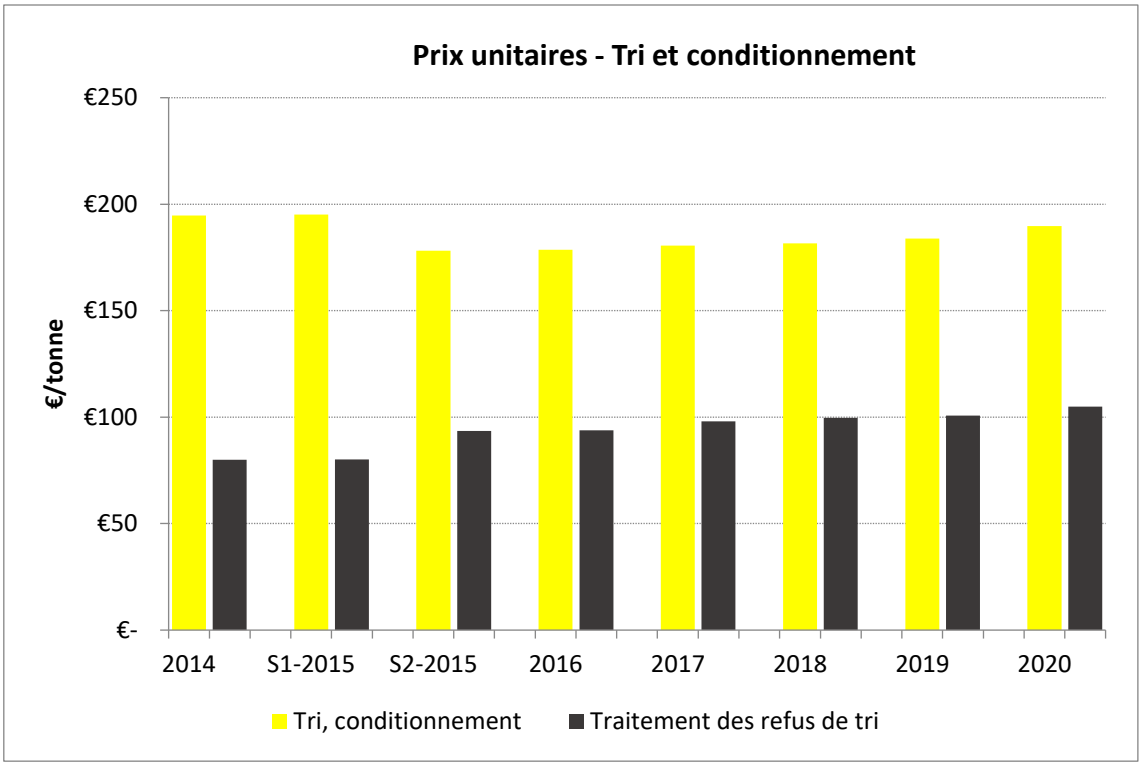

3.3 Coûts et recettes

Ces coûts comprennent la collecte, le transport, le tri, le conditionnement et le traitement des refus de tri, ainsi que les charges de prévention.

Emballages recyclables *(hors verre)*	**Tonnage collecté** *(t)*	**Coût technique** *(€ HT)*	**Vente des matériaux et autres produits**	**Soutiens CITEO**	**Ratio emballages recyclés** *(kg / hab.)*	**Coût aidé** *(€ TTC / t)*	**Coût aidé** *(€ TTC / hab.)*
2014	332	168 347 €	21 484 €	139 094 €	19	142,07 €	3,57 €
2015	350	161 115 €	24 266 €	170 260 €	19	- 12,74 €	-0,39 €
2016	341	174 755 €	14 378 €	133 279 €	18	176,91 €	5,34 €
2017	354	179 967 €	23 858 €	165 588 €	26	91,87 €	2,84 €
2018	352	157 877 €*	29 328 €	130 458 €**	24	20,90 €	0,67 €
2019	373	164 126 €	18 461 €	125 083 €	25	101,24 €	3,30 €
2020	408	163 338 €	18 585 €	124 693 €	28	100,03 €	3,63 €

** Le montant des prestations a été anormalement sous-évalué en 2018*
*** Changement du barème des soutiens de CITEO : passage au Barème F, moins important pour les collectivités.*

La variation des coûts aidés est à attribuer à trois facteurs, à savoir :

- la fluctuation des prix de reprise des matériaux sur le marché des matières premières secondaires. La fin d'année 2019 et l'année 2020 ont été impactées sur les flux de cartonnettes.
- la caractérisation annuelle des matériaux collectés : d'une année à l'autre, la répartition des différents flux de matière n'est pas identique. Par exemple, à l'issue du tri, les quantités de plastiques produites peuvent fluctuer à la hausse, comme à la baisse, en fonction de l'évolution des consommations, de l'adhésion au geste du tri et de la qualité de celui-ci. Cela

impacte les quantités de matériaux triés, et de facto, les ratios de performance du captage du gisement disponible sur le territoire de la collectivité.

- les soutiens financiers versés par CITEO, distinctement par matériaux triés, et à des barèmes différents, en fonction de la densité matière et de la performance de captage de chacun des flux du gisement.

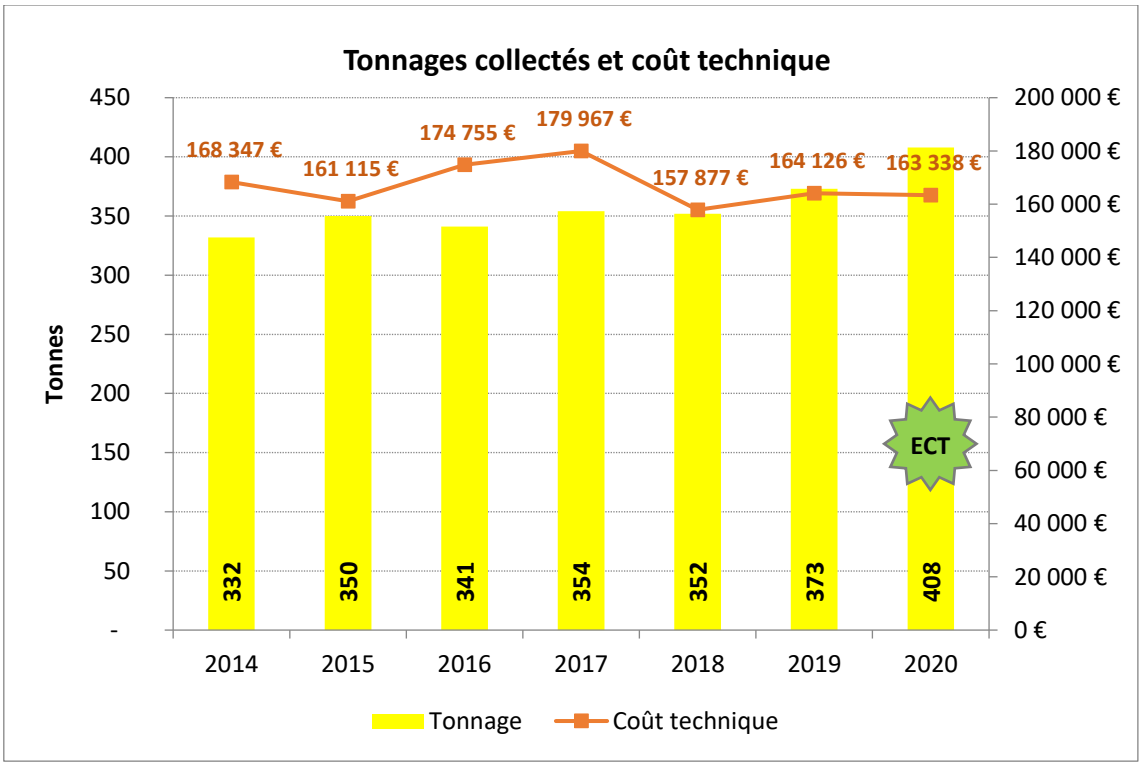

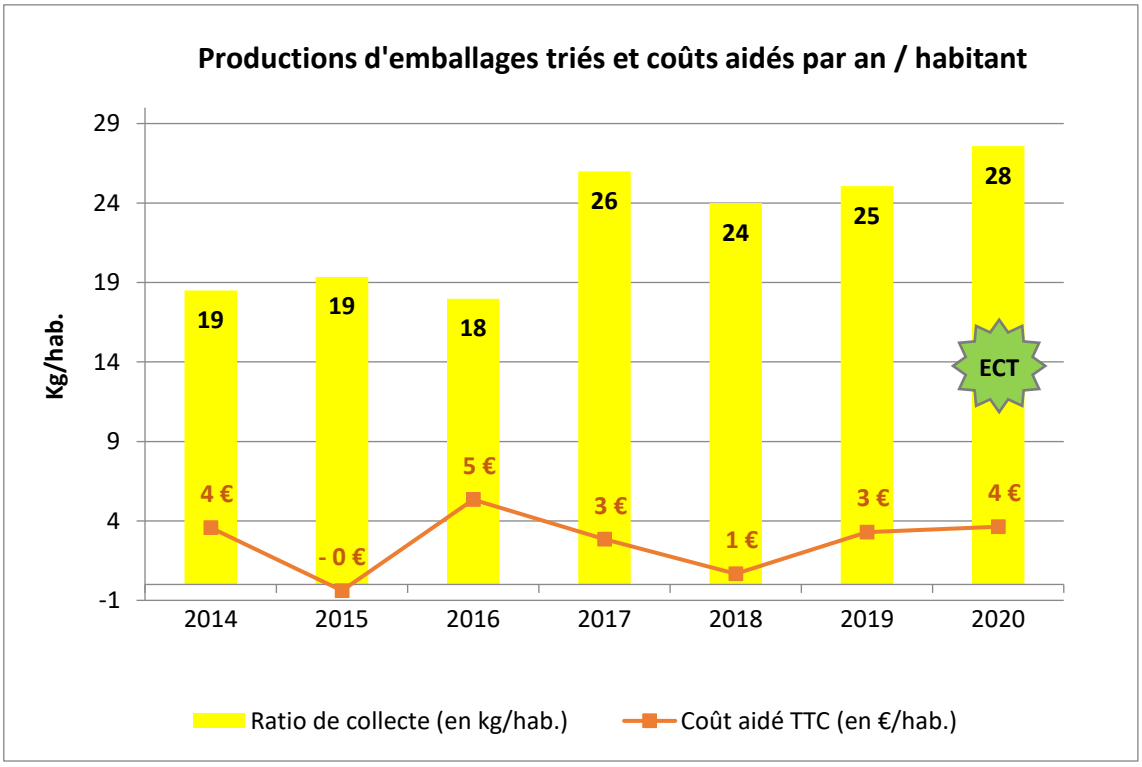

3.4 Focus sur la vente des matériaux

La reprise des matériaux se fait dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance de CITEO, option. Tous les matériaux sont recyclés dans des usines implantées en France ou en Europe.

Matériaux - 2020	Tonnages revendus	Répartition	Repreneur
Cartonnettes	148 t	36 %	REVIPAC
Briques alimentaires	20 t	5 %	REVIPAC
Papiers	51 t	12 %	NORSKE SKOG, SAICA
Plastiques	70 t	17 %	VALORPLAST, PAPREC
Acier	27 t	7 %	PAPREC
Aluminium	0 t	0 %	SUEZ
Refus de tri	*92 t*	*23 %*	-
TOTAL	**408 t**	**100 %**	**-**

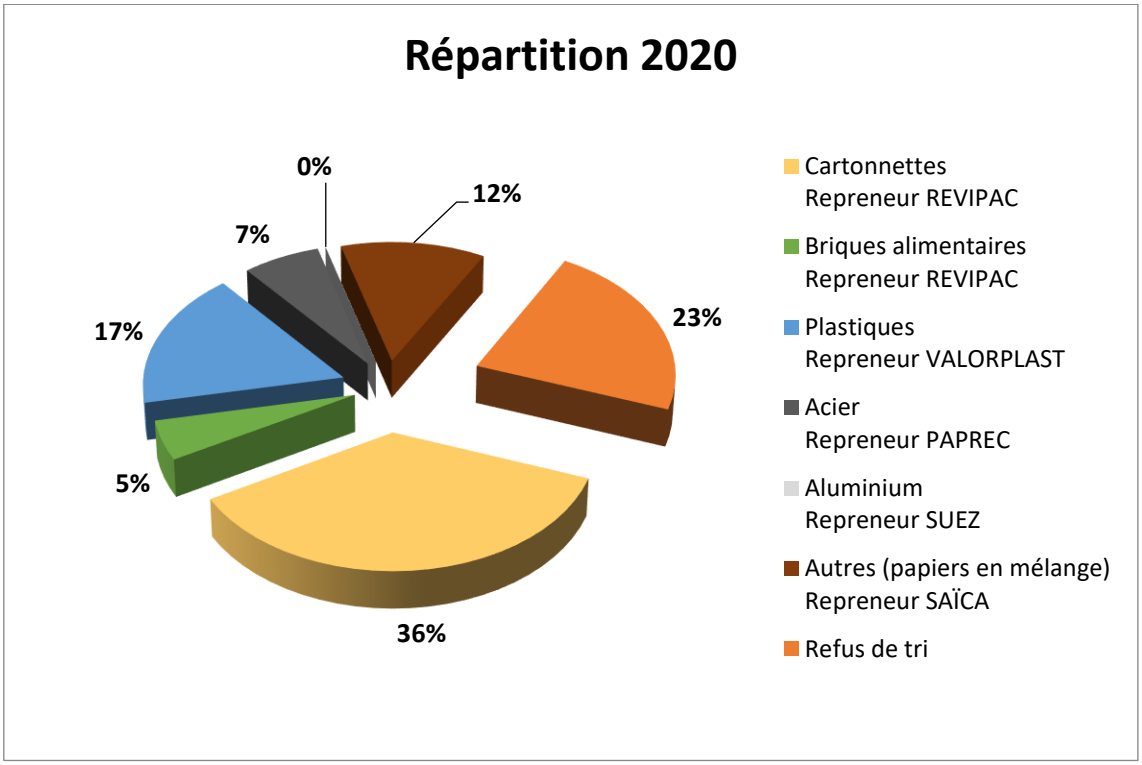

En 2018, la CCPCST a fait le choix de s'allier avec la Métropole du Grand Nancy dans le cadre d'un groupement de reprise des matériaux. Les prix étaient très attractifs cette première année, mais se sont rapidement écroulés.

Courant 2019, COVALOM a proposé à la CCPCST de changer de contrat de reprise pour revenir aux contrats Option Filières proposés par CITEO, afin de limiter la chute des tarifs.

	Prix moyen annuel d'achat des matériaux									
	Cartonnettes (PCNC 5.02)		Briques alimentaires (PCC 5.03)		Plastiques		Acier		Aluminium	
2014	148 t	49 €/t	13 t	8 €/t	55 t	238 €/t	17 t	60 €/t*	-	-**
2015	174 t	48€/t	24 t	10 €/t	57 t	189 €/t	37 t	60 €/t*	4 t	303 €/t
2016	85 t	47 €/t	1 t	10 €/t	40 t	168 €/t	25 t	60 €/t*	4 t	374 €/t
2017	107 t	47 €/t	1 t	10 €/t	80 t	152 €/t	51 t	60 €/t*	1 t	473 €/t
2018	170 t	75 €/t*	6 t	14 €/t	57 t	223 €/t	10 t	121 €/t	2 t	469 €/t
2019	150 t	48 €/t	11 t	11 €/t	37 t	199 €/t	11 t	82 €/t	3 t	450 €/t
2020	148 t	38 €/t	20 t	10 €/t	71 t	112 €/t	27 t	70 €/t	-	-**

** Prix filière*

*** La production d'aluminium étant très faible, il n'y a parfois pas d'expédition sur une année complète. Ce qui explique les anomalies à « zéro » en 2014 et 2020.*

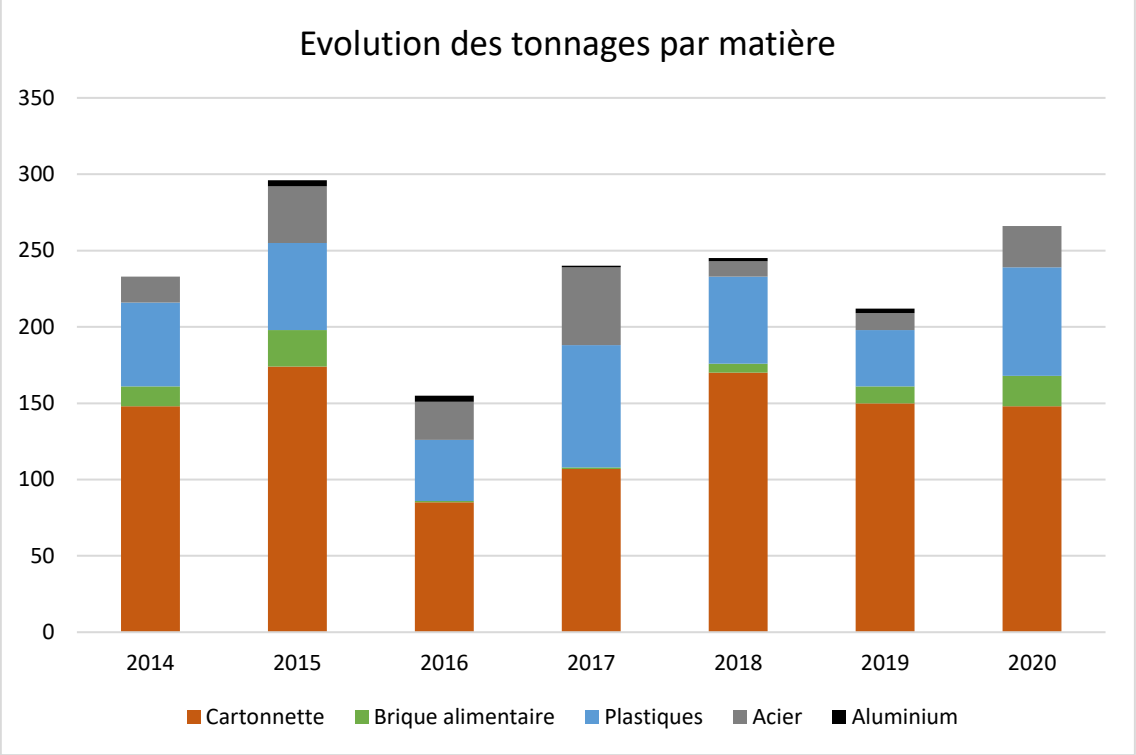

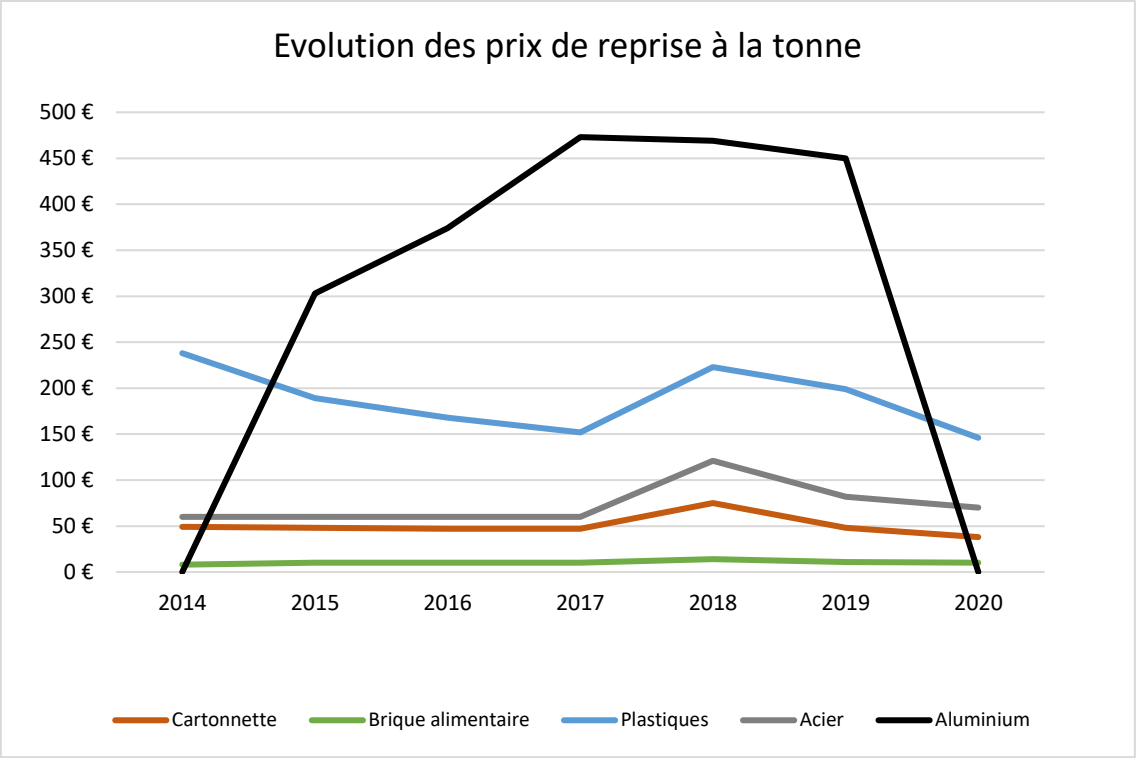

La production d'aluminium étant très faible, il n'y a parfois pas d'expédition sur une année complète. Ce qui explique les anomalies à « zéro » en 2014 et 2020.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE

1 Moyens techniques et humains

La collecte des points d'apport volontaire verre se fait selon un planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 7, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

Les moyens matériels déployés par CITRAVAL, le prestataire, sont : 0,2 chauffeur, 1 camion grue, châssis de marque SCANIA, benne de capacité 30 m^3, avec passerelle élévatrice, radiocommande.

Actuellement il y a 73 conteneurs aériens à verre, de 2 à 4 m^3, répartis sur 57 emplacements sur l'ensemble des 38 communes. Il n'y a pas eu de création de nouveau point de collecte en 2020.

2 Production de verre

En 2020 : 424 tonnes collectées, soit 38 kg/hab.

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale, source ADEME Grand Est : 43 kg/hab.)

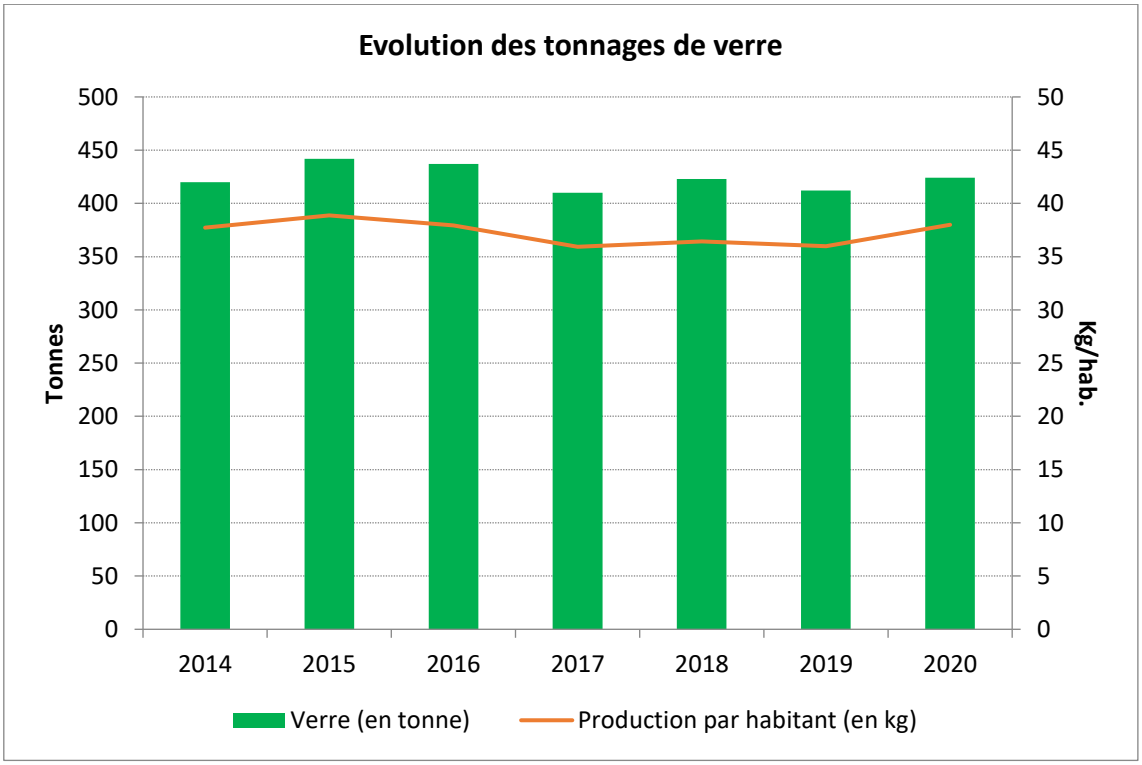

Exutoire : Verrerie O-I Manufacturing à Gironcourt-Sur-Vraine – 88 170.

3 Coûts du verre

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Les coûts de tri et de traitement sont à la charge du repreneur du verre.

Verre	Tonnage *(t)*	Ratio *(kg / hab.)*	Prix unitaire *(€ HT/ t)*	Achat du calcin *(en € / t)*
2014	420	38	51,64 €	27,45 €
2015 1er semestre	241	39	51,54 €	28,17 €
2015 2e semestre	201		35 €	
2016	437	38	34,41 €	28,31 €
2017	410	36	34,61 €	28,50 €
2018	423	37	35,37 €	28,97 €
2019	412	36	36,58 €	29,38 €
2020	424	38	37,19 €	S1-2020 : 29,38 € S2-2020 : 18,21 €

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact sur l'activité industrielle des verriers. Une baisse de production de 18% a été enregistrée sur le 1er semestre. Des sites de stockages ont dû être créés rapidement pour absorber l'excédent de verre collecté en comparaison des baisses de capacités de production et de la demande. En accord avec l'ensemble des acteurs de la filière, les prix ont donc été révisés à la baisse à partir du 2nd semestre 2020.

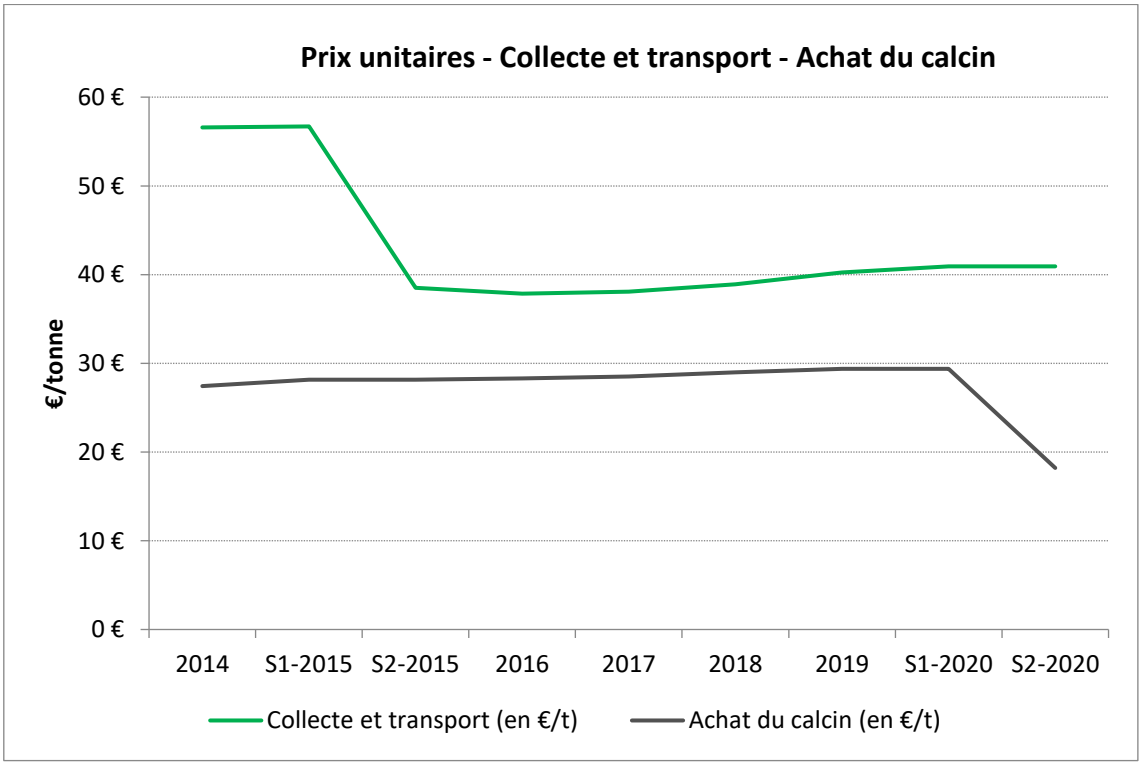

3.2 Coûts et recettes

Dépenses : coûts de collecte et transport, déplacement de conteneurs.

Recettes : achat du calcin et aide au transport.

Verre	Tonnage collecté *(t)*	Ratio *(kg /hab.)*	Coût technique *(€ HT)*	Vente du calcin et autres produits	Soutiens CITEO	Coût aidé *(€ T.T.C / t)*	Coût aidé *(€ T.T.C / hab.)*
2014	420	38	22 940 €	11 868 €	4 553 €	23,67 €	0,89 €
2015	442	39	21 146 €	12 439 €	4 247 €	17,57 €	0,67 €
2016	437	38	16 914 €	12 330 €	5 737 €	3,07 €	0,12 €
2017	410	36	19 860 €	11 699 €	4 107 €	18,96 €	0,68 €
2018	423	37	16 014 €	19 115 €	6 315 €	-3.97 €	-0,15 €
2019	412	36	19 369 €	12 103 €	6 046 €	31,00 €	1,10 €
2020	424	38	18 806 €	9 963 €	6 451 €	26,42 €	1,00 €

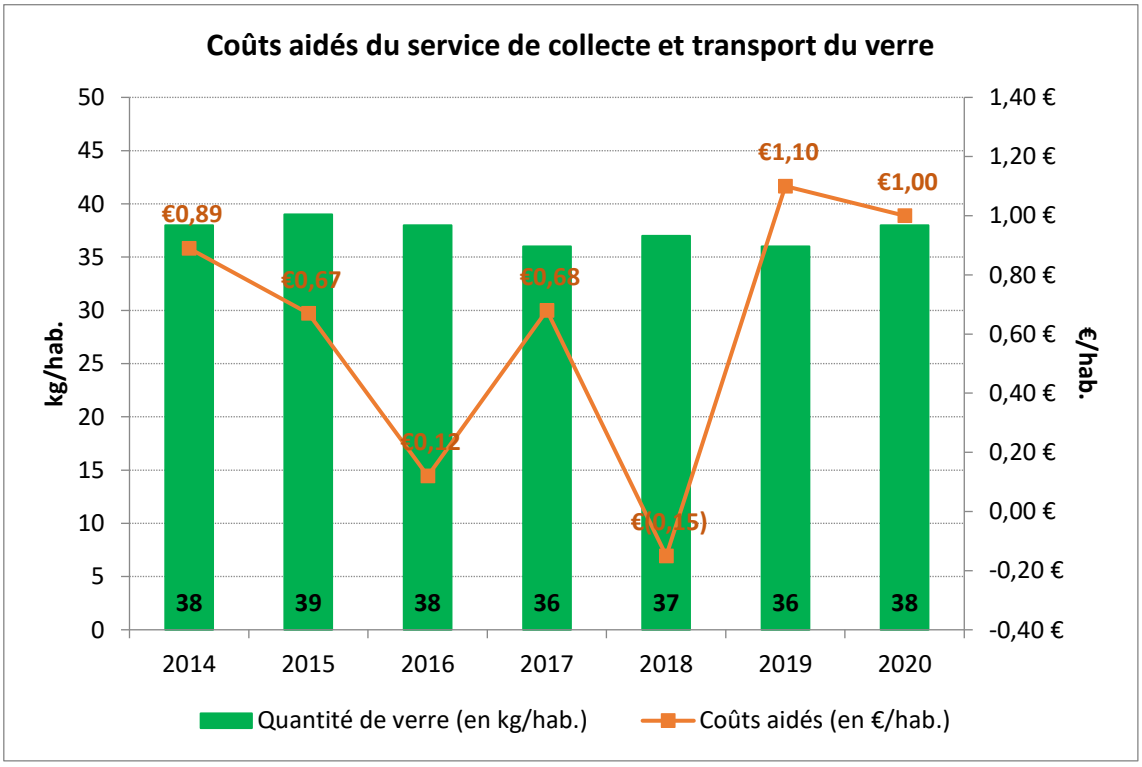

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS

1 Moyens techniques et humains

La collecte des points d'apport volontaire papiers se fait selon le planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 7, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

Les moyens matériel et humains sont équivalent à ceux mis en œuvre par le prestataire pour la collecte du verre (voir § précédent).

Il y a 70 conteneurs aériens répartis sur l'ensemble des 38 communes de la collectivité.

2 Production de papiers

En 2020 : 203 tonnes collectées, soit 18 kg/hab. *[Soit 54 kg/hab. avec les Emballages]*

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale, source ADEME Grand Est : 47 kg / hab.)

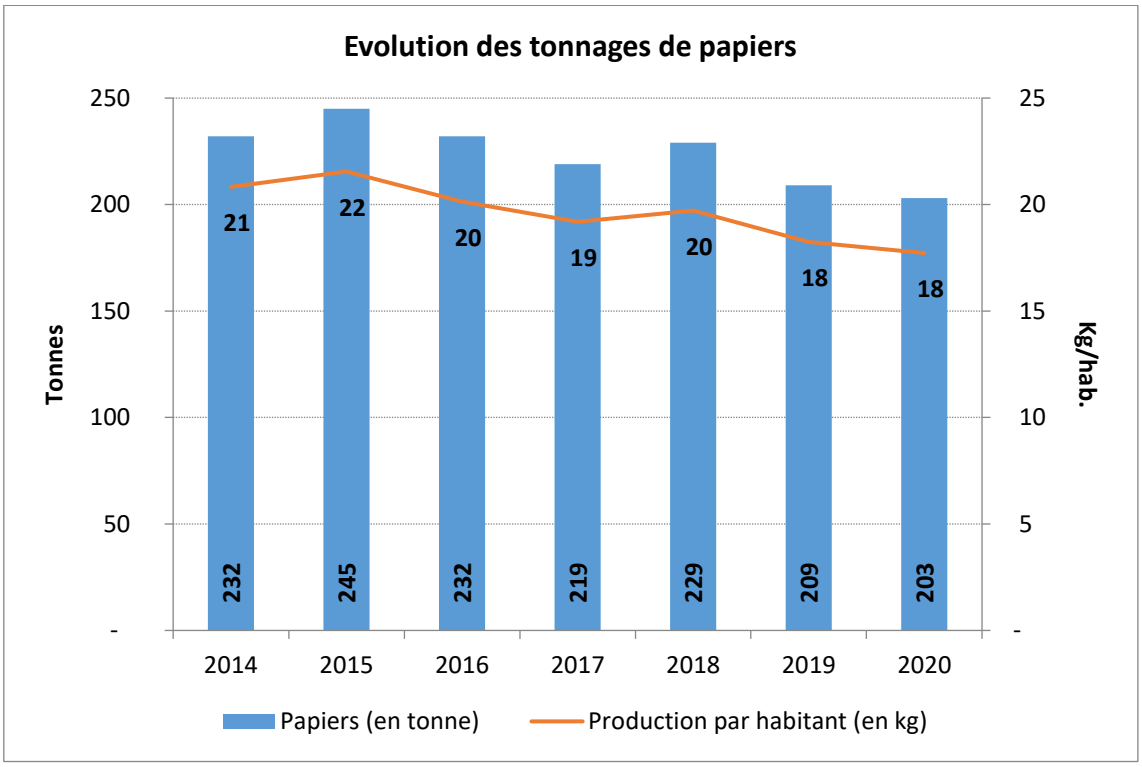

Exutoires : Pour les papiers issus du sac jaune, conditionnement et tri chez PAPREC Lorraine (Custines). Pour les papiers issus des PAV, conditionnement chez VEOLIA à Ludres 2, tri chez TRIEST à Thaon-les-Vosges.

Recycleurs : 1er semestre 2020 -> PAPREC Négoce (Marché européen) ; 2e semestre 2020 -> Papeterie Norske Skog (Golbey), Papeterie SAÏCA (Nogent-sur-Marne).

3 Coûts des papiers

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Papiers	Tonnage (t)		Ratio (kg/hab.)	Prix unitaire (€ HT/ t)
2014	232		21	43,55 €
2015 1er semestre	245	123	22	43,29 €
2015 2e semestre		122		41,10 €
2016	232		20	43,99 €
2017	219		19	44,71 €
2018	229		20	44,54 €
2019	209		18	46,10 €
2020	203		18	39,27 €

La baisse du coût de collecte et de transport des papiers s'explique principalement par un nombre de rotations plus important effectué par le collecteur sur l'année 2020. Afin d'encourager le prestataire à optimiser autant que possible ses tournées, les modalités contractuelles du marché prévoit que plus le prestataire effectue de rotations, moins le cout de collecte est élevé pour la collectivité.

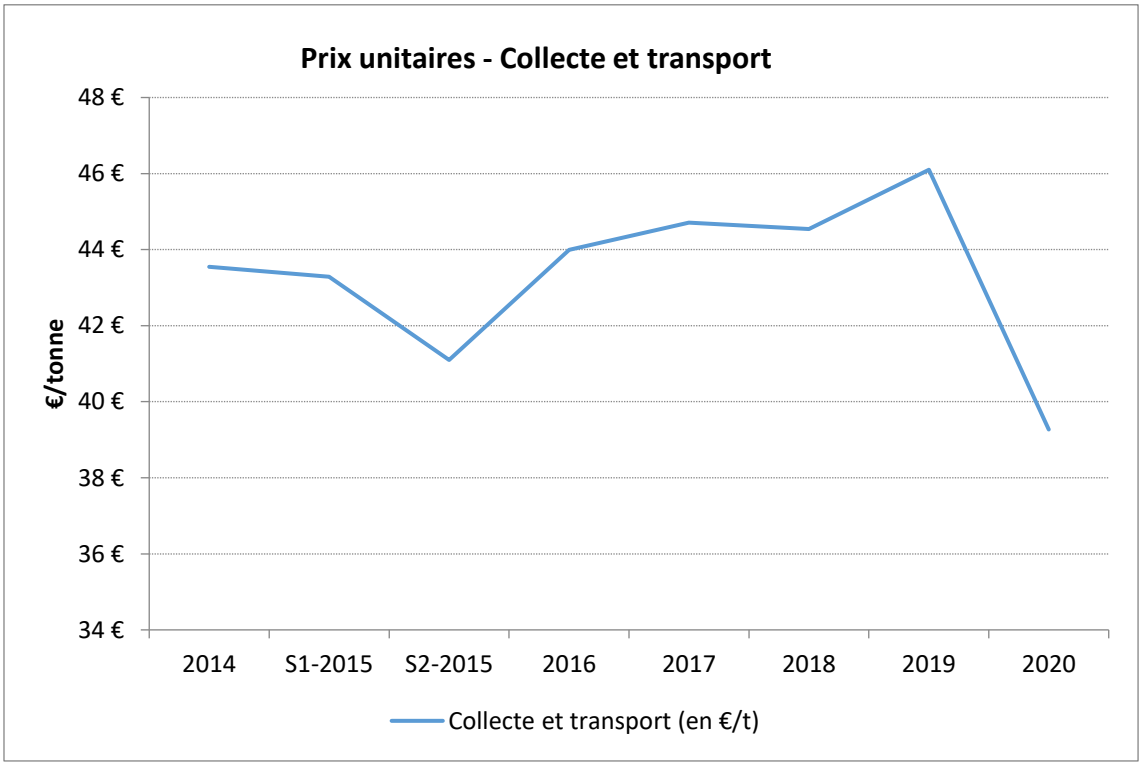

3.2 Prix unitaires de traitement (tri et conditionnement)

Papiers	Tonnage (t)		Ratio (kg /hab.)	Prix unitaire (€ HT/t)
2014	232		21	16.92 €
2015 1e semestre	245	123	22	17,22 €
2015 2e semestre		122		15,36 €
2016	232		20	15,04 €
2017	219		19	14,88 €
2018	229		20	15,29 €
2019	209		18	15,48 €
2020	203		18	36,24 €

Au contraire du coût de collecte, le coût de tri et conditionnement a nettement progressé sur l'année 2020. Il s'explique par le changement de prestataire (Veolia à la place de Paprec) effectué en juin 2020, à des conditions moins favorables. Ce changement est assumé par la collectivité puisqu'elle permettait, en parallèle, d'obtenir des conditions de reprises plus favorables sur les rachats, ceux-ci étant, de fait, ré arbitrés également (NS Golbey et Saïca à la place de Paprec).

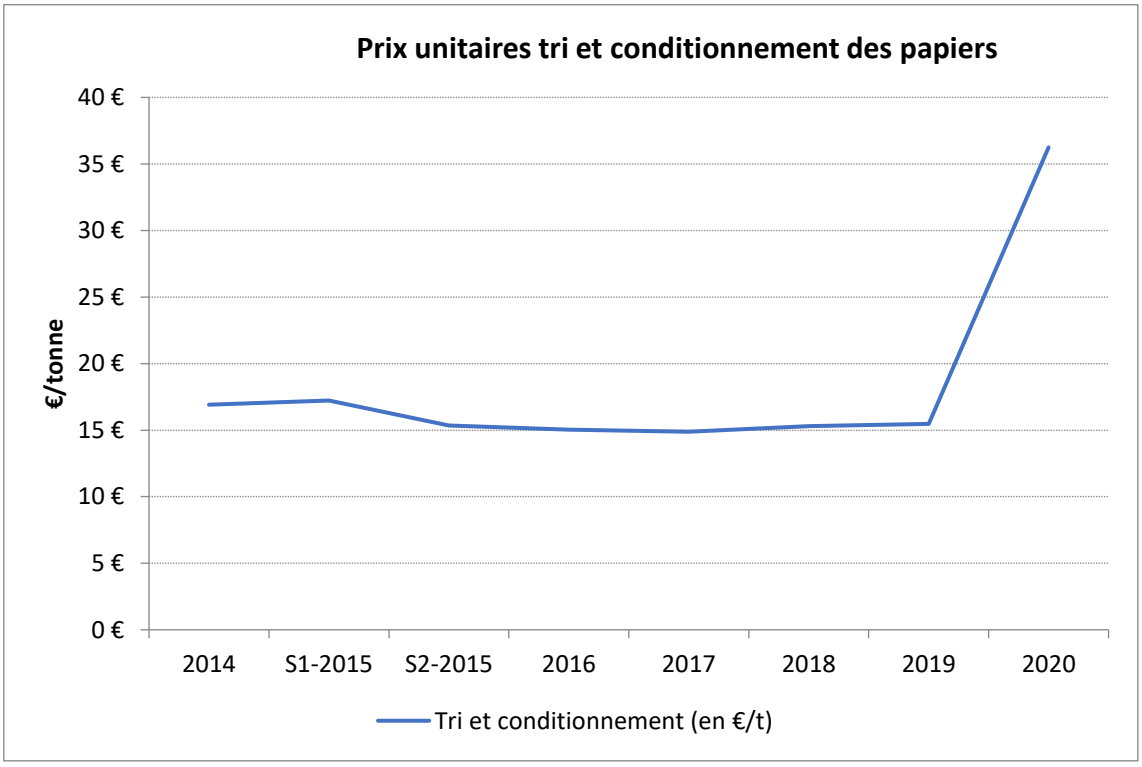

3.3 Dépenses et recettes

Dépenses : coûts de collecte et transport, tri et conditionnement, déplacement de conteneurs.

Papiers	Tonnage collecté *(t)*	Ratio *(kg /hab.)*	Coût technique *(€ HT)*	Recettes	Soutiens CITEO	Coût aidé *(€ T.T.C / t)*	Coût aidé *(€ T.T.C/hab.)*
2014	232	21	14 614 €	14 899 €	7 595 €	- 19,06€	- 0,49 €
2015	245	22	15 342 €	14 193 €	7 278 €	- 17,14 €	- 0,37 €
2016	232	20	14 256 €	14 852 €	9 076 €	- 33,59 €	-0,67 €
2017	219	19	19 321 €	18 557 €	9 280 €	-25,16 €	-0,49 €
2018*	229	20	15 522 €	24 866 €	11 486 €	-63,33 €	-1,26 €
2019	209	18	15 136 €	14 441 €	12 236 €	-28,93 €	-0,53 €
2020	203	18	17 895 €	7 343 €	11 295 €	21,91 €	0,40 €

**Pour l'année 2018, il n'y a pas de reste à charge mais un gain de 1,26€/hab. dû à l'augmentation des soutiens perçus et à la hausse du volume de rachats matières.*

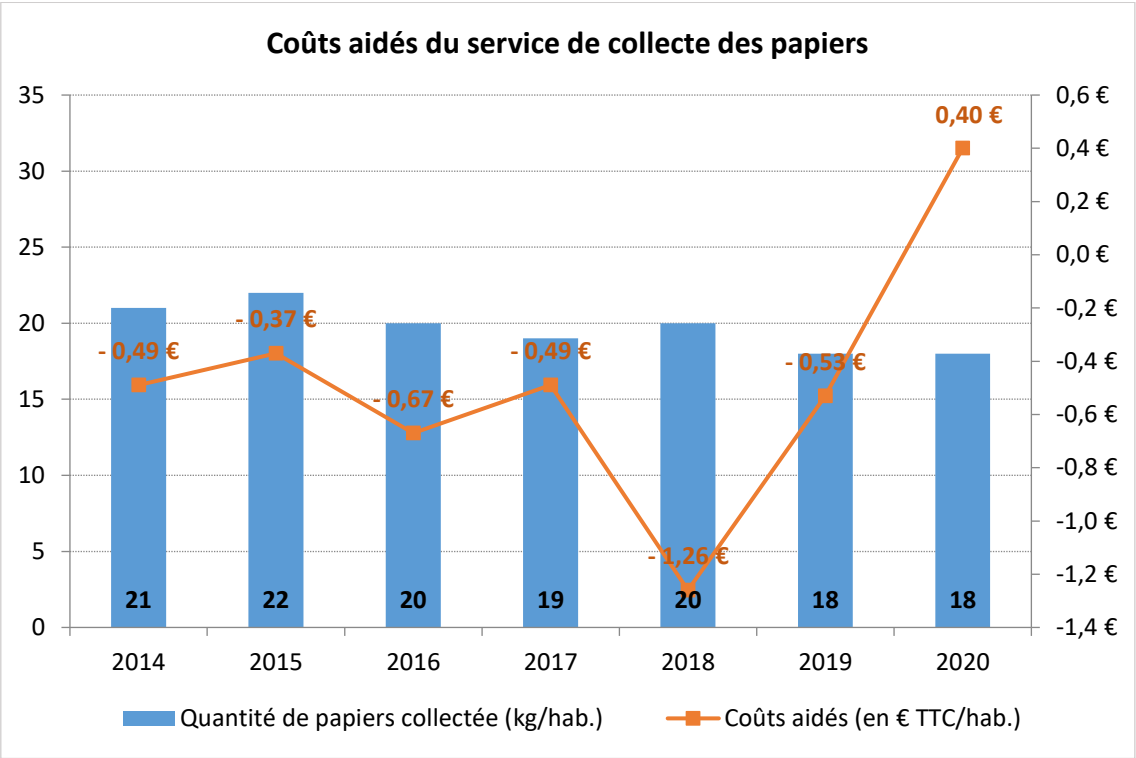

3.4 Focus sur la revente des papiers

Papiers	Gros de magasin *(1.02)*	Prix d'achat moyen annuel *(€/t)*	Journaux Revues Magazines *(1.11)*	Prix d'achat moyen annuel *(€/t)*
2014	37 t	44 €/t	190 t	69 €/t
2015	47 t	47 €/t	221 t	70 €/t
2016	47 t	48 €/t	215 t	81 €/t
2017	41 t	42 €/t	206 t	73 €/t
2018	46 t	35 €/t	213 t	77 €/t

2019	46 t	35 €/t	180 t	72 €/t
2020	39 t	45 €/t	155 t	36 €/t

En 2020, la renégociation des contrats de revente des vieux papiers a permis de mieux mettre en évidence les gisements disponibles pour les différentes sortes de papiers. Au-delà des changements de repreneur, la crise sanitaire a impacté les prix d'achat : à la hausse pour les sortes destinées aux cartonneries, à la baisse pour la presse.

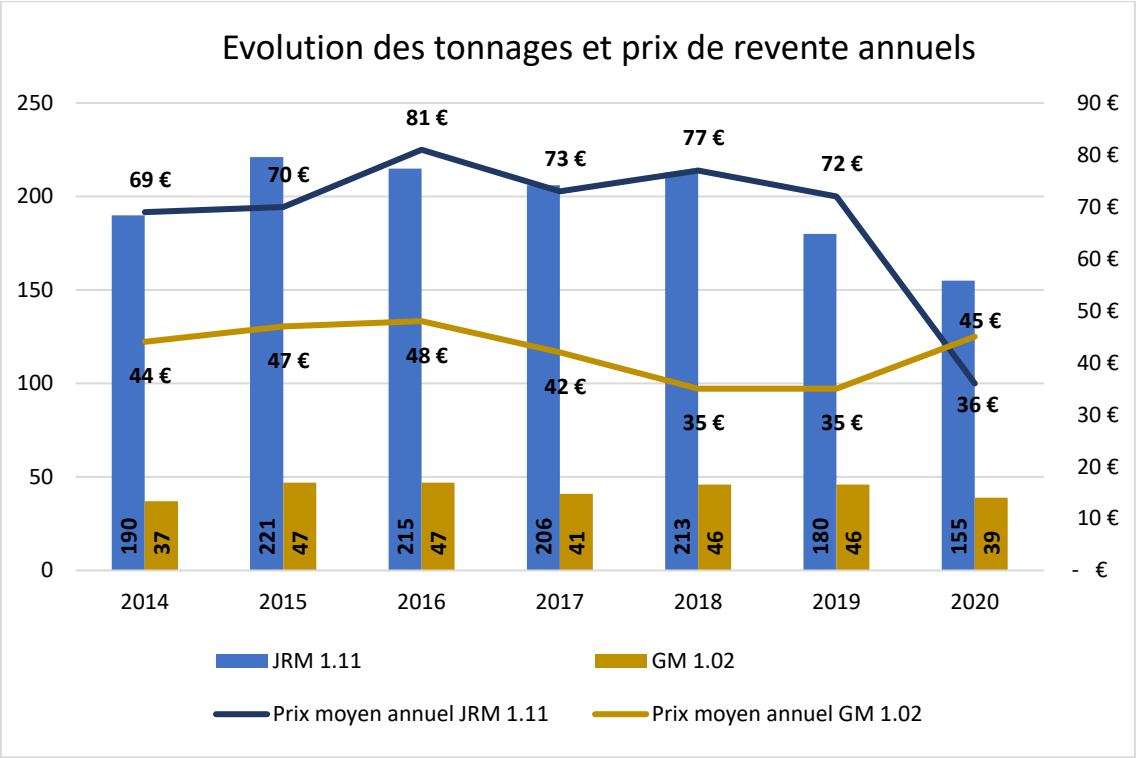

Une inversion des prix de reprise est amorcée en 2020.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)

1 Moyens techniques et humains

La collecte est effectuée par le personnel de l'entreprise Le Relais LORRAINE, une fois par semaine pour l'ensemble des communes.

Sur la CCPCST, 16 conteneurs aériens sont répartis sur 13 points d'apport volontaire : Allain (centre de tri le relais), Allamps, Blénod-lès-Toul, Bulligny, Colombey-les-Belles, Crépey, Favières, Vandeléville, Vannes-le-Châtel, Vicherey et en déchetteries.

La collecte est effectuée avec 1 camion 20m^3.

Les sacs collectés sont acheminés vers le centre de tri situé sur la commune d'ALLAIN (54170). L'implantation de ce centre de tri a permis la création de 35 emplois.

6% des textiles, chaussures et sacs d'occasion issues de Le Relais sont ensuite accessibles chez Ding Fring, boutique solidaire de 460m² sur la zone commerciale Jeanne d'Arc à DOMMARTIN-LES-TOUL. 91% des textiles collectés trouveront une seconde vie pour la solidarité internationale et le bâtiment.

2 Production de textiles

En 2020 : 62 tonnes collectées, soit 5,4 kg / hab. *(4,2 kg/hab en Grand Est, source Re_fashion 2020)*

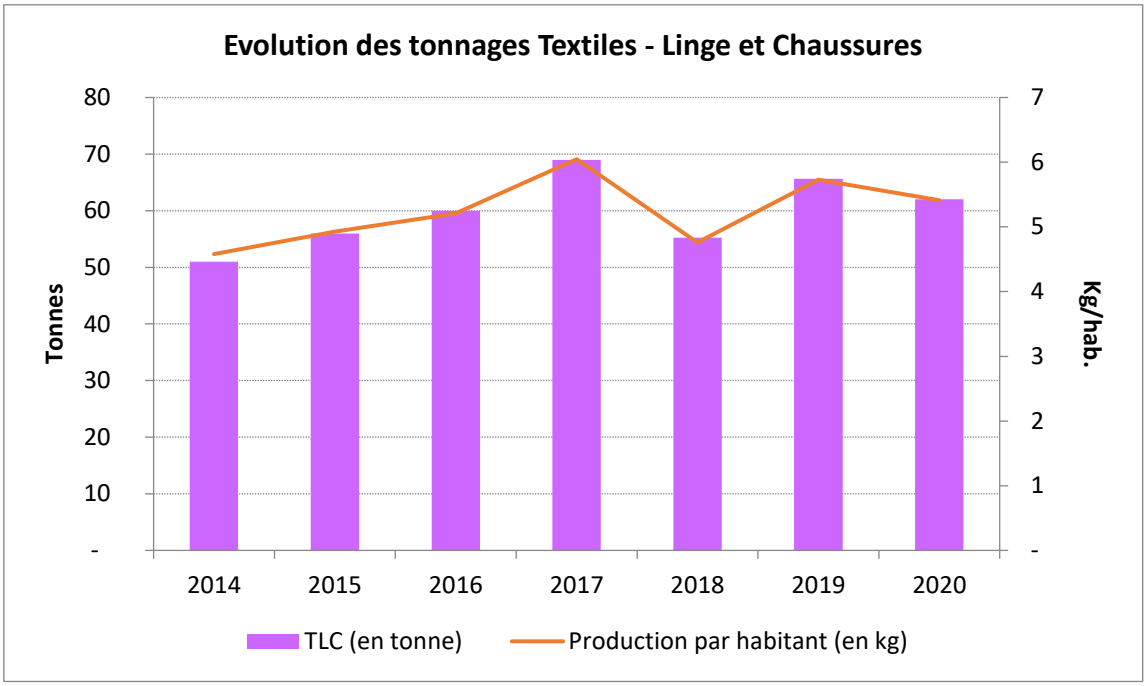

3 Coût du service

Collecte gratuite, entièrement financée par l'éco-organisme Re_fashion (ex Eco-TLC).

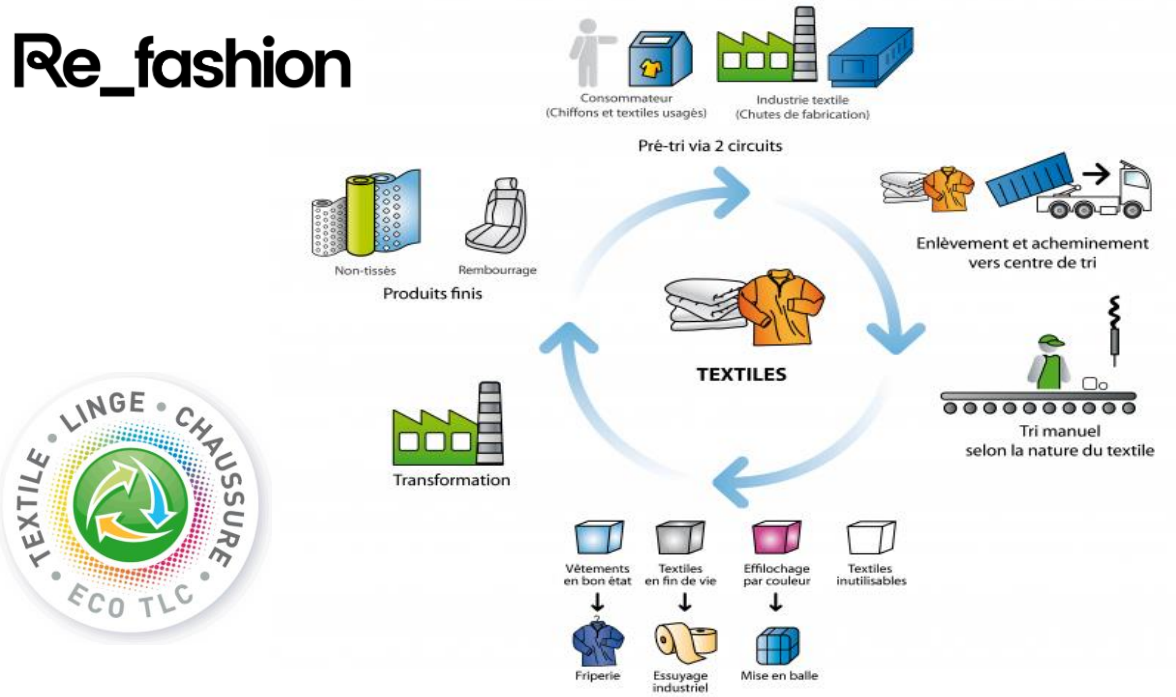

En 2020, 1 144,90 € de soutiens à des actions de communication (calendrier de collecte, MémoTri, mise à jour du site internet) ont été versés par l'éco-organisme à la communauté de communes.

DECHETS VERTS

1 Moyens techniques et humains

13 plateformes de compostage accessibles aux par habitants 7/7j et 24/24h pour les branches, tontes et autres déchets verts (feuilles, fruits, bio-déchets, …) :

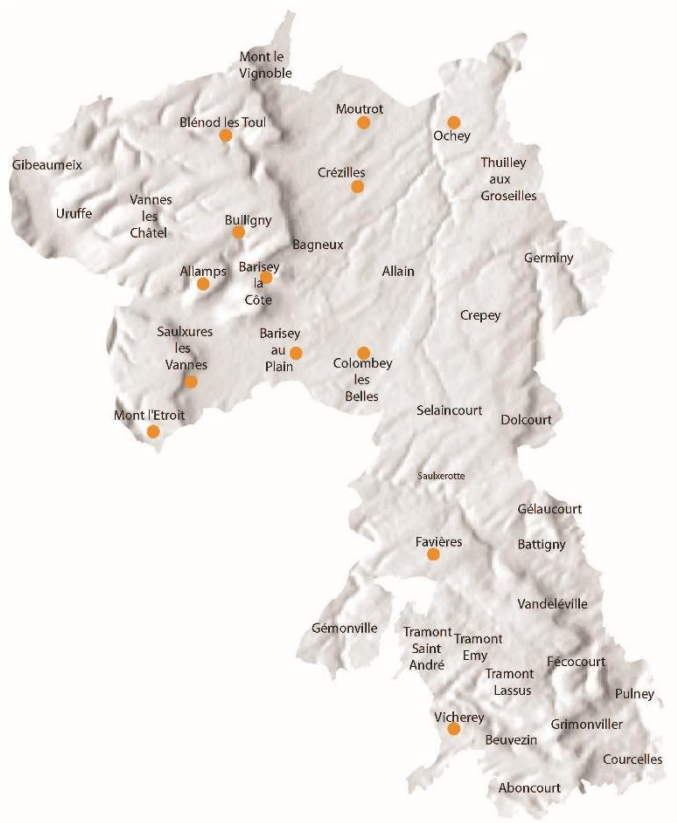

Moyens matériels : Tracteur et chargeur du service technique de la Communauté de Communes.

Le broyeur est en maintenance depuis la fin d'année 2019.

Des opérations de prestation ont été mises en œuvre sur 2020, en partenariat avec des sociétés locales

2 Production de déchets verts

En 2020 : 71 tonnes en déchetterie et 1 000 tonnes sur les plateformes, soit 1 071 t : 95 kg/hab.

(Donnée moyenne en Lorraine, source ADEME Grand Est : 35 kg/hab.)

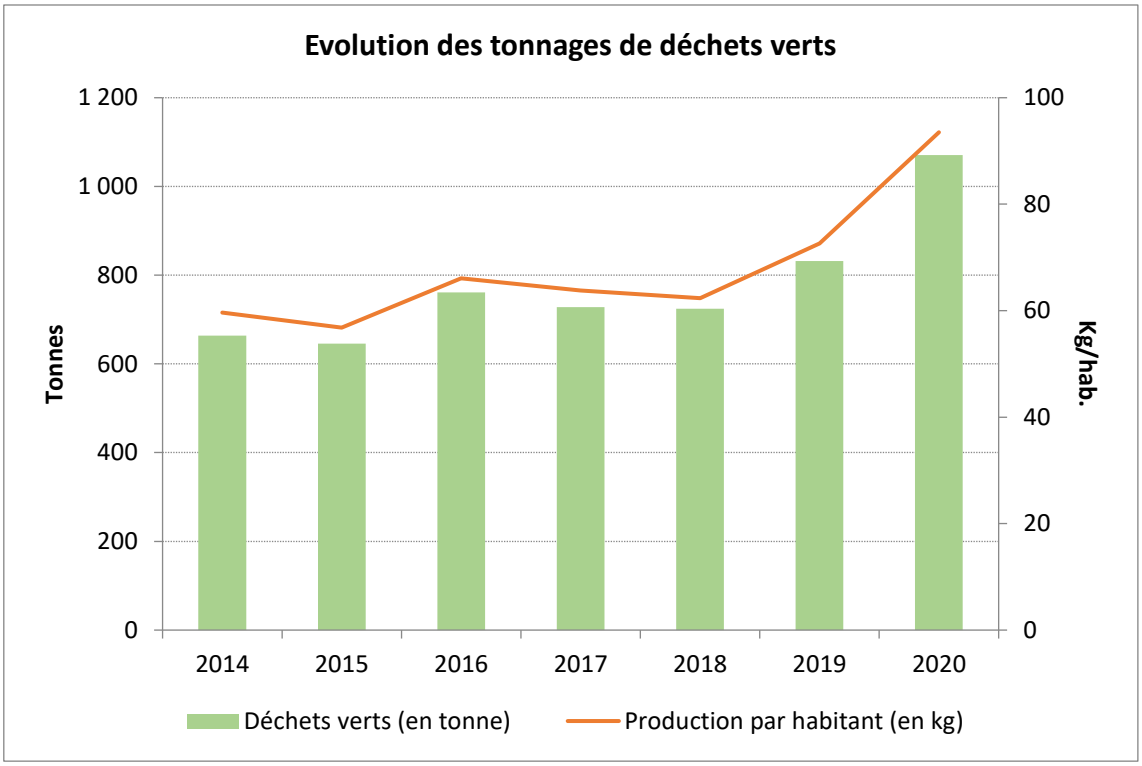

Exutoire : Traitement sur place par retournement et broyage pour les déchets apportés sur les plates-formes, et sur le site SUEZ Organiques de Toul pour les apports en déchetterie. Retour du compost à titre gracieux aux habitants en libre-service sur les plates-formes, et dans le cadre d'actions ponctuelles pour les restitutions en provenance de la prestation SUEZ Organiques.

3 Coûts : Déchetterie

Déchets verts	**Tonnage** *(t)*		**Ratio** *(kg/hab.)*	**Prix unitaire** *(€ HT/t)*	
				Collecte et transport	**Traitement**
2014	114		10	23,58 €	10 €
2015 1er semestre	96	49	9	23,25 €	10 €
2015 2e semestre		47		18,33 €	15 €
2016	121		11	15,56 €	15,04 €
2017	113		10	18,30 €	15,20 €
2018	19*		1,6	22,40 €	15,29 €

Déchets verts	Tonnage (t)	Ratio (kg/hab.)	Prix unitaire (€ HT/t)	
			Collecte et transport	Traitement
2019	82	7	32.94 €	17,17 €
2020	71	6	38,79 €	19,60 €

**Le faible tonnage de 2018 est dû au retrait de la benne déchets verts pendant la durée des travaux d'extension de la déchetterie (avril à novembre).*

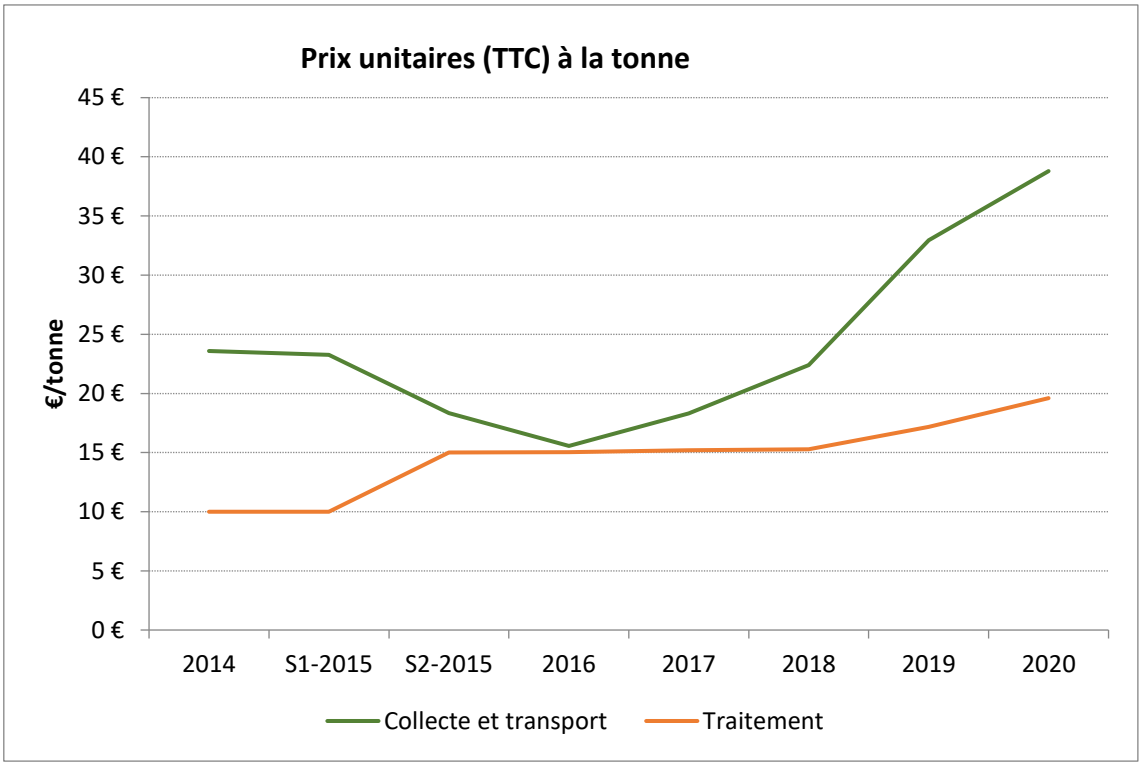

L'augmentation des tarifs en 2020 s'explique principalement par le renouvellement des marchés au 1er juillet 2019 à des montant moins favorables que lors du précédent marché.

4 Coûts du service pour la gestion des apports de proximité : hors déchetterie

Dans ces coûts sont inclus : les prestations des agriculteurs et autres entreprises extérieures, l'entretien et l'amortissement des matériels, la main d'œuvre.

Déchets verts (Plates-formes)	Tonnage (t)	Ratio (kg/hab.)	Coût technique (€ HT)	Coût aidé (€ T.T.C / t)	Coût aidé (€ TTC / hab.)
2014	550	50	43 088 €	90,48 €	4,47 €
2015[1]	550	49	32 331 €	71,05 €	3,38 €
2016[2]	615	55	28 973 €	65,96 €	3,14 €
2017[3]	615	53	37 363 €	44,67 €	2,40 €

Déchets verts (Plates-formes)	Tonnage *(t)*	Ratio (kg/hab.)	**Coût technique** *(€ HT)*	**Coût aidé** *(€ T.T.C / t)*	**Coût aidé** *(€ TTC / hab.)*
2018[4]	705	61	4 689 €	26,28 €	1,40 €
2019	750	66	17 176 €	44,96 €	2,94 €
2020	1 000	89	48 775 €	69,43 €	6,17 €

[1] Fin de la période d'amortissement du broyeur.

[2] Acquisition d'un broyeur plus puissant et d'un tracteur / chargeur – Légère diminution des coûts.

[3] Amortissement des subventions

[4] Forte augmentation des prestations des services techniques

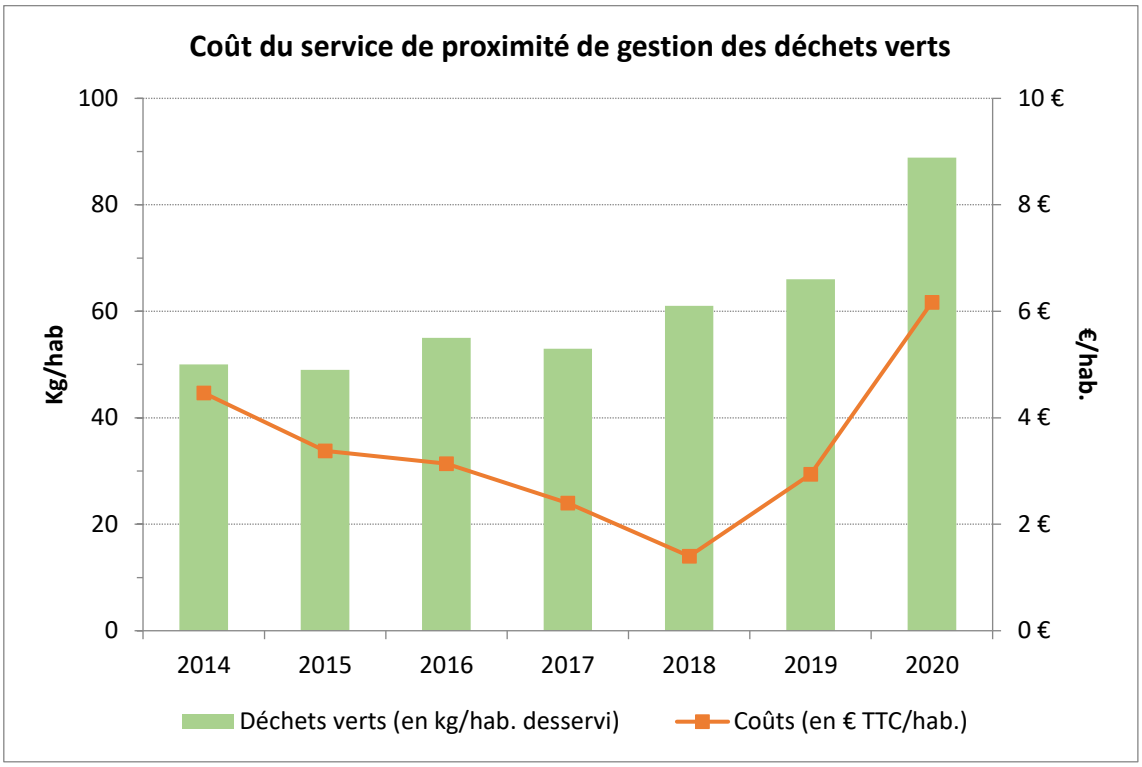

DECHETTERIE

1 Partenariat

Collecte quotidienne de l'ensemble des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille : CITRAVAL).

www.eco-mobilier.fr

Collecte trois fois par semaine des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) : PAPREC de janvier à août et VEOLIA de septembre à décembre, pour Eco-Mobilier.

www.eco-systemes.fr

Collecte hebdomadaire des DEEE (ECRANS, GEM F et HF) : ENVI2E pour Ecosystem.

Collecte mensuelle des DEEE – PAM : SUEZ pour Ecosystem.

www.ecodds.com

Collecte hebdomadaire des DDS (filières Eco-DDS et hors Eco-DDS) : CHIMIREC pour les 2 filières.

www.dastri.fr

Collecte trimestrielle des DASRI : COVED pour DASTRI.

Collecte sur demande des autres déchets :

- Piles : Ets GRANDIDIER pour Corepile, www.corepile.fr
- Cartouches d'impression : Collectors www.collectors.fr
- Huiles moteur et alimentaire : CHIMIREC EST www.chimirec.fr
- Pneus : Alpha Recyclage www.alpharecyclage.com

2 Moyens techniques et humains

Moyens matériels:
1 camion ampliroll pour les bennes, les DEA et les PAM.
1 camion hayon 19 tonnes pour les DEEE, les DDS, les pneus, les piles, les DASRI.
1 utilitaire pour les cartouches d'impression.
Moyens humains :
1 chauffeur pour chaque prestataire.
0,84 ETP (gardien de déchetterie) mobilisé pour COVALOM
1 agent ressourcier mobilisé par l'EBE (Entreprise But d'Emploi) La Fabrique

Toute l'année	*Horaires d'ouverture*	
	Matin	Après-midi
Lundi	8h00→12h00	fermée
Mercredi	9h00→12h00	13h30→17h30
Jeudi	fermée	13h30→17h30
Vendredi	fermée	13h30→17h30
Samedi	9h00→12h00	13h30→17h30
Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés		

3 Production

Evolution des tonnages sur la déchetterie d'Allain :

Type de déchet	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	en tonne	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*
Bois	346	31	361	31	386	34	464	40	531	46	549	49
Cartons	77	7	88	8	85	7	88	8	92	8	96	9
DDS	15	1	Hors Eco-DDS : 10 Eco-DDS : 12	2	Hors Eco-DDS : 10 Eco-DDS : 12	2	Hors Eco-DDS : 11 Eco-DDS : 12	2	Hors Eco-DDS : 15 Eco-DDS : 10	2	Hors Eco-DDS : 10 Eco-DDS : 14	2
DEEE	86	8	102	9	100	9	106	9	111	10	110	10
Ferrailles	83	7	104	9	109	10	108	9	118	10	129	11
Gravats	644	56	765	66	642	56	659	57	709	62	691	61
Mobilier	-	-	177	15	196	17	204	17	237	21	179	16
Tout-venant	679	60	703	61	746	65	842	73	902	79	912	81
TOTAL	**1 930**	**170**	**2 322**	**201**	**2 286**	**200**	**2 494**	**215**	**2 725**	**238**	**2 690**	**239**
Hors gravats	*1 286*	*112*	*1 557*	*135*	*1 644*	*144*	*1 835*	*158*	*2 016*	*176*	*1 999*	*178*

(Donnée moyenne apports en déchetterie en zone rurale, source ADEME Grand Est – hors gravats : 178 kg/hab.)

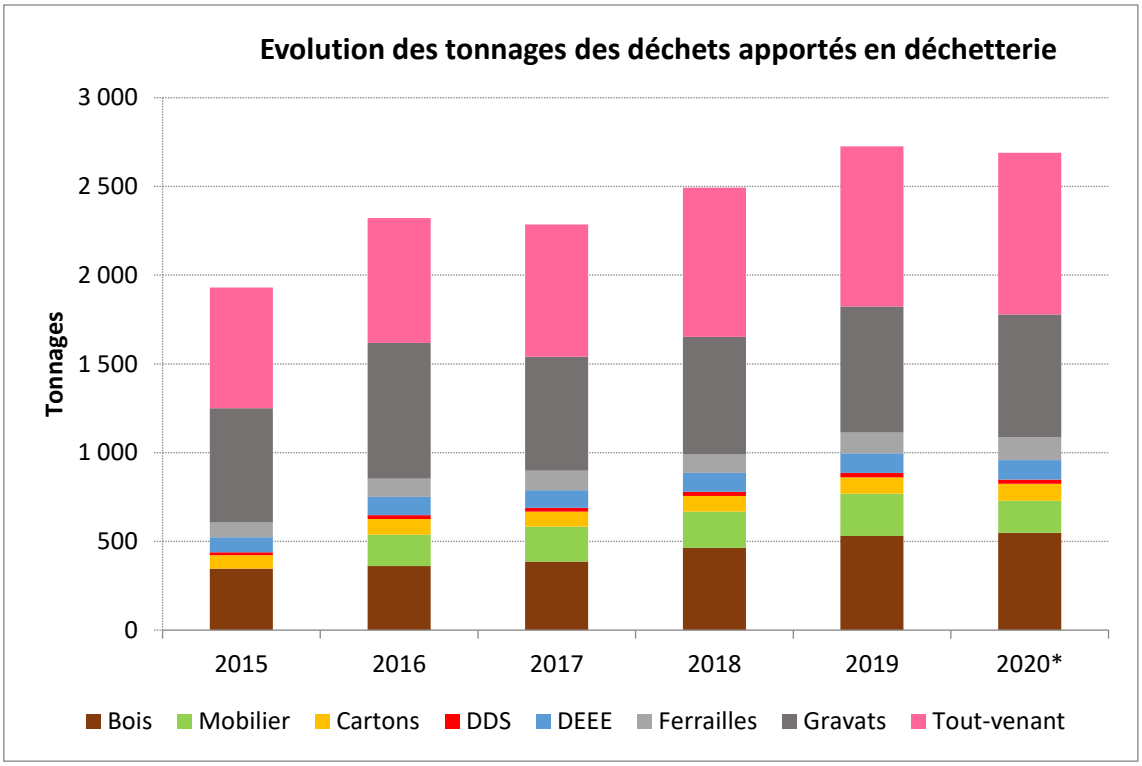

**Fermeture du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19*

Suivant l'exutoire final, le procédé de valorisation n'est pas le même, le graphique suivant reprend les différentes catégories de valorisation sur la base des tonnages 2020.

Le bois, 50% du mobilier et 80% des DDS sont valorisés énergétiquement selon les éco-organismes. 50% du mobilier, les cartons, 20% des DDS, les D3E et la ferraille sont recyclés (réutilisés pour le même usage). Les gravats sont autant que possible réemployés (remblai), les restants sont transportés vers un centre d'enfouissement avec le tout-venant.

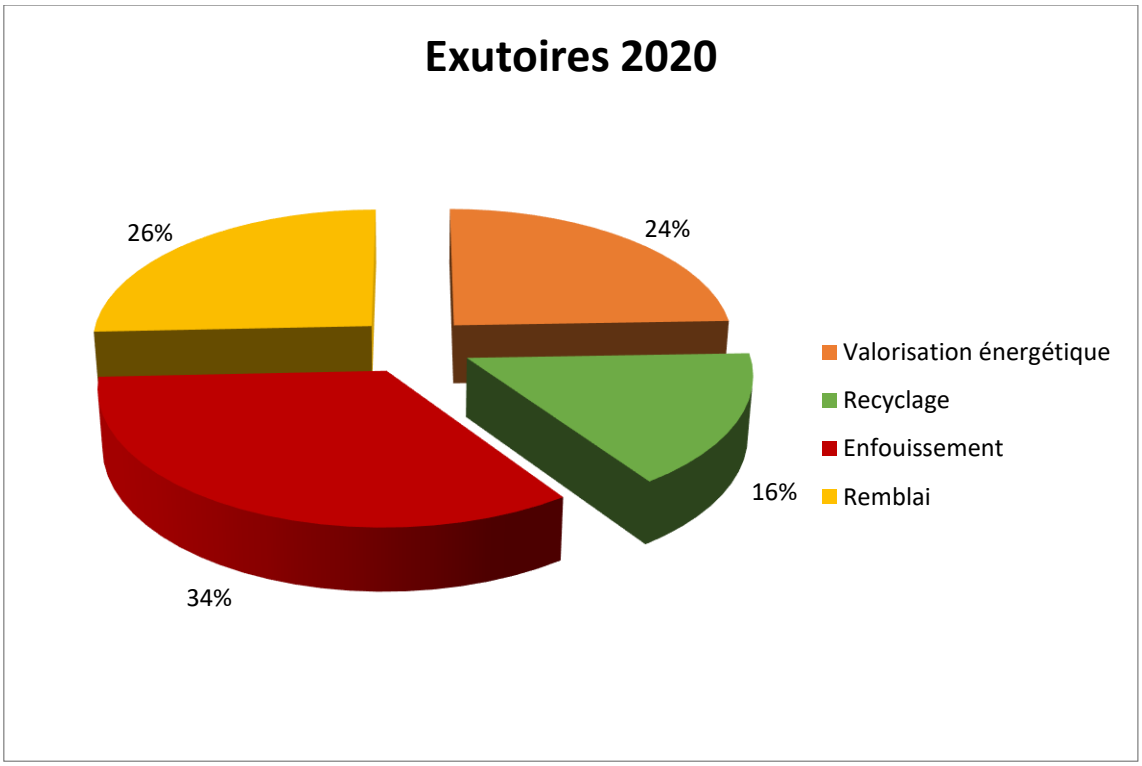

4 Déchets diffus

4.1 Production des déchets diffus

Type de déchet	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Exutoire
Pneus *(en unités et en t)*	1 454 11 t	1 699 13 t	2 300 17 t	1 524 11,5 t	1 548 12 t	1 906 14 t	2 664 20 t	Alpha Recyclage, recyclage
Piles *(en t)*	1,6	1,6	1,6	2	1,9	0,9	2,2	Corepile, recyclage
Cartouches d'impression *(en t)*	0,13	0,13	0,06	0,08	0,10	0,16	0,17	Collectors, recyclage
Huile moteur *(en t)*	7,8	3,5	6	3,3	8,3	10,2	9,2	Chimirec Est, recyclage
Huile alimentaire *(en t)*	1,2	1,3	1,5	1,2	1,1	1,4	0,9	Chimirec Est, recyclage
Néons et lampes *(en t)*	0,33	0,15	0,09	0,36	0,23	0,59	0,3	Récylum, recyclage
DASRI *(en t)*	-	-	0,16	0,2	0,2	0,22	0,2	Valorisation énergétique
TOTAL *(en t)*	22,06	19,68	26,41	18,64	23,83	27,47	32,97	-

4.2 Tarifs, coûts et recettes

Collecte et traitement pris en charge par les éco-organismes pour :

- Les piles
- Les cartouches d'imprimantes
- Les huiles alimentaires
- Les néons et lampes
- Les DASRI

Les pneus, catégorie VL sont pris en charge par la filière Aliapur via notre repreneur Alpha Recyclage.

Les autres catégories ont représenté un montant de 528 € TTC pour 251 unités.

Les huiles moteurs ne sont plus prises en charge gratuitement depuis mars 2017. Un forfait a été mis en place en juillet 2019, lors du renouvellement des marchés, avec un tarif unitaire à 40€HT/t. Ainsi pour l'année, la collecte et le traitement de ces huiles a coûté 406 € TTC.

Les batteries sont quant à elles revendues pour un montant de 607 € TTC.

5 Coûts du service

5.1 Prix unitaire de collecte et de transport

Les prix de collecte et transport sont très différents d'un flux à l'autre en fonction :

- des dimensions de bennes (7, 15 ou 30 m^3) choisies,
- de la distance à l'exutoire,
- du nombre de rotation de bennes évacués durant l'année

Prix unitaire *(€ HT/t)*	Bois	Cartons	Ferrailles	Gravats	Tout-venant
2014	19,93 €	63,90 €	49,59 €	11,30 €	28,04 €
2015 1e semestre	19,73 €	68,99 €	43,19 €	12,50 €	28,01 €
2015 2e semestre	13,68 €	54,42 €	23,70 €	6,16 €	36,72 €
2016	13,20 €	49,64 €	22,43 €	6,33 €	13,91 €
2017	13,45 €	52,31 €	21,99 €	6,96 €	12,26 €
2018	13,50 €	50,31 €	23,63 €	7,09 €	11,61 €
2019 1e semestre	14,17 €	55,14 €	23,14 €	7,57 €	12,49 €
2019 2e semestre*	33,37 €	125,14 €	39,78 €	14,56 €	28,28 €
2020	36,61 €	128,37 €	40,64 €	14,65 €	29,70 €

** Changement de marché de location, rotation, transport en juillet 2019.*

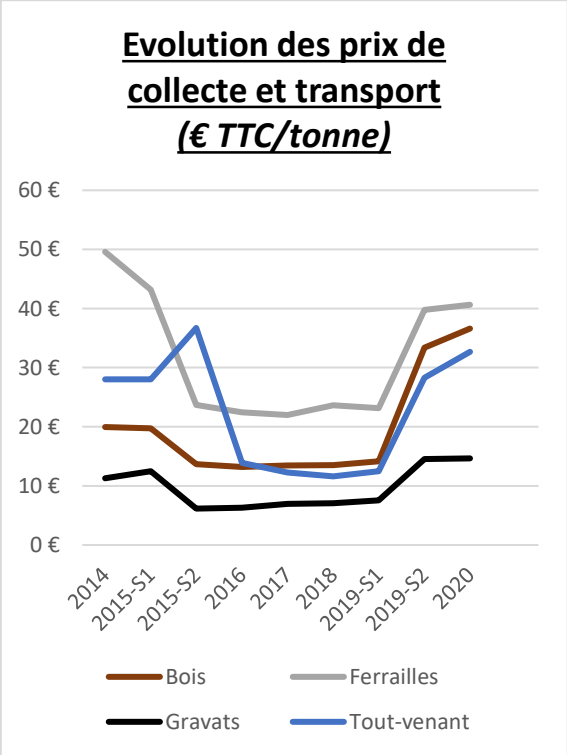

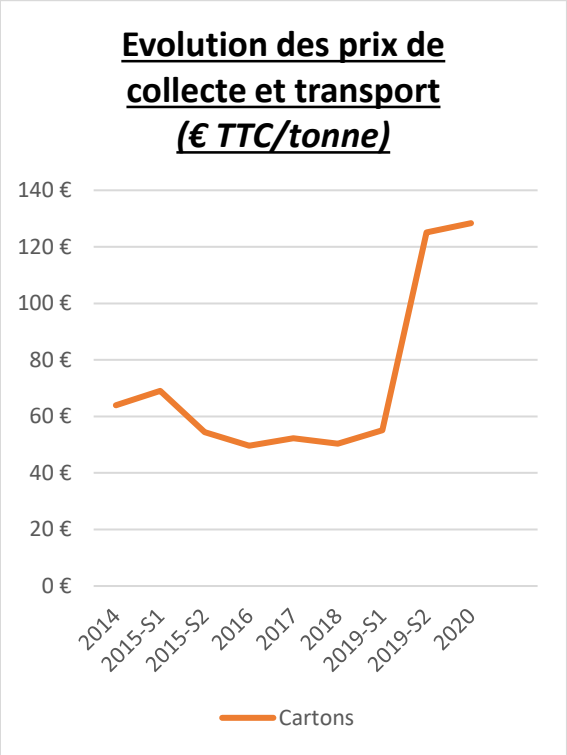

5.2 Prix unitaires de traitement

Sauf précision, l'ensemble du tout-venant en provenance de la déchetterie d'Allain est enfoui. Aucun traitement n'est appliqué sur la ferraille, c'est pourquoi ce flux n'apparait plus ici.

Prix unitaire *(€ HT /t)*	**Bois**	**Cartons**	**Gravats**	**Tout-venant**	
2014	19,92 €	-	3,35 €	104,60 € dont 24 € de TGAP	
2015 1e semestre	19,88 €	-	3,34 €	112,60 € dont 32 € de TGAP	
2015 2e semestre	18 €	25 €	9,00 €	102,08 € dont 32 € de TGAP	
2016	15,44 €	25,08 €	9,03 €	102,34 € dont 20,08 € de TGAP	
2017	15,61 €	25,34 €	9,12 €	*Enfouissement* 106,09 € dont 23 € de TGAP	*Incinération* 114,46 € dont 3 € de TGAP
2018	29,11 €	25,48 €	9,17 €	107,56 € dont 24 € de TGAP	
2019 1e semestre	40,80 €*	25,80 €	9,29 €	108,61 € dont 24 € de TGAP	
2019 2e semestre*	41,96 €	25,00 €	20,00 €**	108,61 € dont 24 € de TGAP	
2020	46,33 €	30,00 €	20,00 €	112,28 € dont 25 € de TGAP	

** Le tarif de traitement du bois a subi une forte augmentation dès la fin 2018.*

*** Les gravats sont désormais triés avant leur traitement, et ce depuis juillet 2019.*

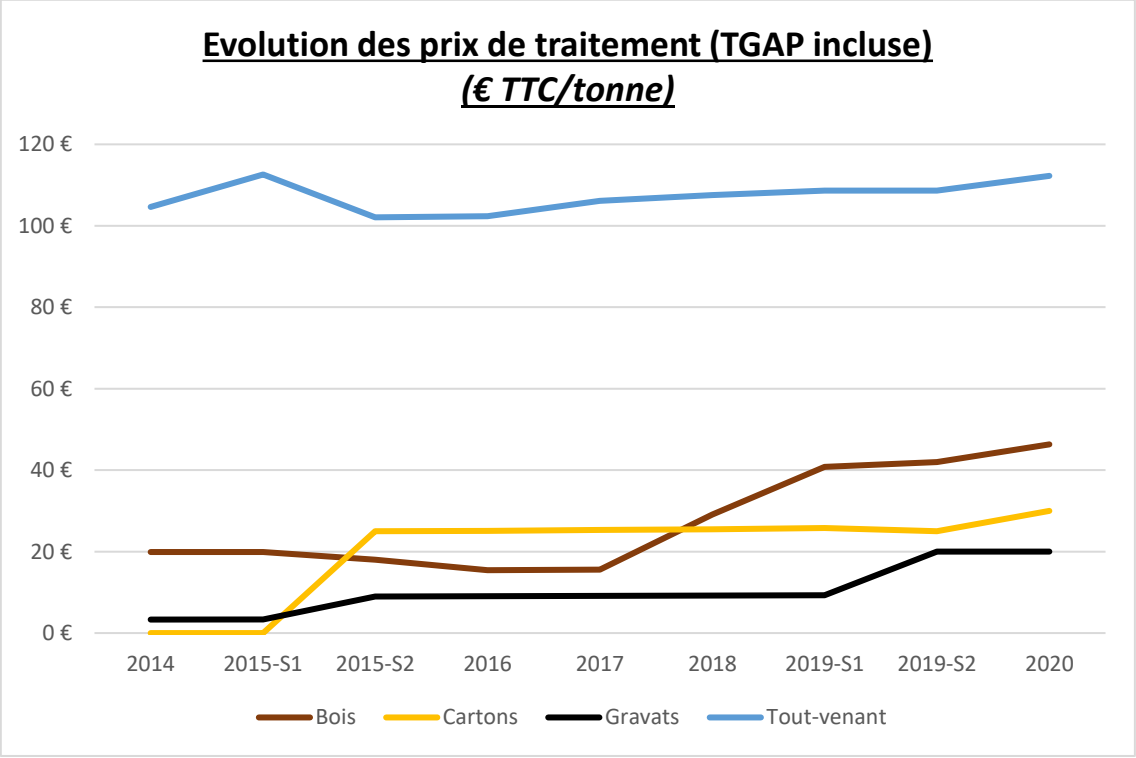

5.3 Dépense et recettes

Les tonnages inscrits dans ce tableau prennent en compte les dépôts sur les déchetteries limitrophes au territoire.

Les montants de prestations inscrit dans le tableau ci-dessous comprennent les coûts de collecte, transport, traitement et gardiennage.

Le coût aidé tient compte des recettes de la facturation des accès extérieurs au territoire et de la participation des entreprises

Déchetteries	**Tonnage** *(t)*	**Population desservie**	**Ratio** *(kg/hab.)*	**Coût technique** *(€ HT)*	**Recettes ventes matériaux + soutiens Eco-organismes et autre recettes**	**Redevances accès populations extérieurs**	**Redevances accès des professionnels**	**Coût aidé** *(€ T.T.C / t)*	**Coût aidé** *(€ T.T.C / hab.)*
2014	2 100	11 135	189	233 669 €	12 850 €	28 657 €	1 555 €	111,35 €	21,00 €
2015	2 218	11 370	195	209 474 €	25 422 €	29 386 €	2 276 €	190,54 €	20,39 €
2016	2 542	11 519	221	181 585 €	37 287 €	29 386 €	3 379 €	133,60 €	16,66 €
2017	2 462	11 412	216	214 074 €	38 808 €	23 360 €	2 159 €	133,69 €	21,09 €
2018	2 518	11 613	217	207 666 €	34 809 €	26 988 €	2 359 €	161,21 €	22,06 €
2019	2 745	11 452	240	293 221 €[1]	32 379 €	34 974 €	3 372 €	142,13 €	26,01 €
2020	2 437	11 250	217	308 771 €	60 645 €	44 581 €	5 551 €	154,08 €	29,46 €

[1]*Coûts prenant en compte les travaux d'extension de la déchetterie réalisés en 2018.*

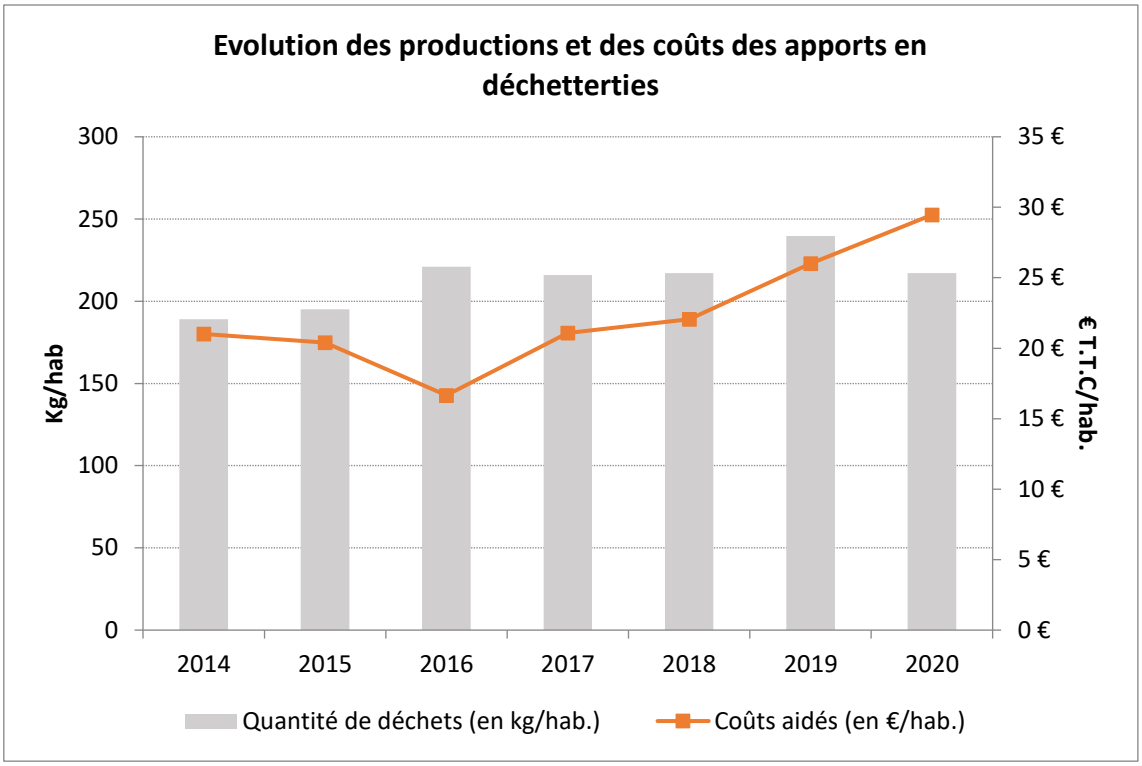
Evolution des productions et des coûts des apports en déchetterties
300
250
200
150
100
50
0
Kg/hab
35 €
30 €
25 €
20 €
15 €
10 €
5 €
0 €
€ T.T.C/hab.
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Quantité de déchets (en kg/hab.)
Coûts aidés (en €/hab.)

COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1 Collecte en porte-à-porte

Les artisans, commerçants et entreprises qui le demandent peuvent être collectés par le service de la COVALOM, dans la mesure où il s'agit de déchets assimilés aux ordures ménagères, ne nécessitant pas de sujétions techniques particulières.

Depuis le 1er janvier 2017, l'assujettissement des artisans, commerçants, entreprises, associations et administrations à la Redevance Spéciale (RS), a été mise en œuvre selon les termes suivants :

- une franchise est appliquée sur les 240 premiers litres de déchets produits par semaine ;
- au-delà de 240 litres : (Volume des bacs mis à disposition – 240 litres) x prix au litre x nombre de collecte par an ;
- le montant de TEOM est déduit du montant calculé précédemment. Le cas échéant, si la TEOM est supérieure au montant calculé du coût du service, alors l'assujetti n'est pas redevable à la RS.

En 2020, la redevance spéciale a recouvert un montant total de 32 142 €.

2 Accès en déchetterie

L'accès en déchetterie pour les professionnels est autorisé moyennant une contribution financière.

Tarifs appliqués selon le type de déchet :

- Tout-venant :17 €/m³
- Gravats : 13 €/m³
- Déchets verts : 11 €/m³
- Bois : 10 €/m³
- Papiers/Cartons : 5 €/m³

Les volumes sont évalués par le gardien. La facturation est assurée par COVALOM. Les recettes sont déduites des prestations facturées à la collectivité.

Déchetterie Accès des professionnels	Tout-venant	Bois	Gravats	Déchets verts	Papiers Cartons	TOTAL
2017						
Volume (en m³)	98	36	8	0	9	151
Recettes	1 662 €	355 €	98 €	0 €	45 €	2 160 €
Répartition des apports	65 %	24 %	5 %	0 %	6 %	100 %
2018						
Volume (en m³)	120	42	5	0	2	169
Recettes	2 036 €	415 €	65 €	0 €	8 €	2 524 €
Répartition des apports	71 %	25 %	3 %	0 %	1 %	100 %
2019						
Volume (en m³)	160,5	44	19	3,5	0	227
Recettes	2 729€	440€	245€	38€	0 €	3 454 €
Répartition des apports	71 %	19 %	8 %	2 %	0 %	100 %
2020						
Volume (en m³)	246	107,5	11	2,5	35	402
Recettes	4 182 €	1 075 €	143 €	28 €	175 €	5 603 €
Répartition des apports	61 %	27 %	3 %	0 %	9 %	100 %

DEUXIEME PARTIE :
PREVENTION / COMMUNICATION

Cette partie de prévention/communication du Grand Public a été largement impactée par la crise sanitaire de COVID-19. Un grand nombre d'animation a été annulé et non reporté. Ainsi le bilan des actions peut apparaitre minoré par rapport à ce qui a pu être fait en 2019. Toutefois, les équipes ont su se renouveler dans leurs pratiques et leurs échanges avec le Grand Public, et maintenir un lien avec lui.

1 Le plan local de prévention déchets 2015-2020

Afin de répondre aux directives de réduction des déchets fixées par le Grenelle de l'environnement et de continuer les progrès, les actions du plan local de prévention déchets se sont développées afin de répondre aux différents axes :

- Ressourcerie, en partenariat avec l'Entreprise à But d'Emploi - La Fabrique à Bulligny ;
- Redevance spéciale ;
- Production de compost et paillage ;
- Sensibilisation éco consommation et réduction pour les scolaires, ….

Ce Plan Local de Prévention 2015-2020, est une feuille de route pour les années à venir. Il est actuellement reconduit et mis à jour par rapport aux objectifs initiaux.

2 Animations prévention déchets CCPCST

- Animations publiques
  - Distribution des calendriers 2020
  - Rédaction du journal intercommunal Grains de Pays : 2 parutions
  - Sensibilisation au Plan Alimentaire Territorial, sur l'axe « Gaspillage alimentaire dans les cantines »

- Animation jeunesse
  - Sensibilisation des élèves de 3 cantines périscolaires : 120 élèves et 10 adultes référents

- Autres
  - Coordination et impression des calendriers 2020
  - Coordination groupe déchets ménagers
  - Coordination des 13 plates-formes de compostage et programmation des prestations (brassage andains, broyage, déplacement de biodéchets), coordination du process compostage avec l'équipe technique de la communauté de communes
  - Valorisation des biodéchets dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du projet GEBIODEC

FAVIÈRES Consommation

Sus au gaspillage alimentaire

Bien dans sa mission de sensibilisation à la réduction des déchets, en la circonstance le gaspillage alimentaire, Morgan Besrechel agent de développement de la ComCom était récemment à la cantine du périscolaire pour le repas de midi. La 6e rencontre du genre sur le Pays depuis la rentrée, l'idée étant que la prise de conscience concerne toutes les générations y compris les plus jeunes. Et là, juste avant l'entrée, par des mots simples, citant des exemples de bons comportements, ou de moins bons qui conduisent au gaspillage et à ses conséquences sur l'environnement, Morgan a sans doute pesé même modestement dans le bilan déchets du repas. Car le dessert pris, sur 42 repas, le solde négatif affichait 1 321 g soit un peu plus de 30 g par enfants dont les 2/3 compostables, alors que la moyenne nationale est de 115 g par repas. Un très bon résultat même s'il convient de le relativiser, témoigne Sabine Blaetter-Vétier coordinatrice du périscolaire à l'origine de l'opération. « Aujourd'hui, le menu toujours composé par une nutritionniste, a plu aux enfants, ce n'est pas toujours le cas ». Ce qui ne fait que renforcer la conviction de Morgan Besrechel dans la nécessité de voir encore plus travailler ensemble tous les acteurs, décisionnels, prestataires, conditionneurs, personnels.

Les enfants se sont montrés très réceptifs, et très attentifs au moment de la pesée des déchets.

SÉD12 - VT

COLOMBEY-LES-BELLES Éducation

Les écoliers apprennent à identifier les déchets pour mieux savoir les recycler

Les animatrices du Groupement d'intérêt public Noé et les agents techniques de l'école primaire se sont réunis autour des élèves de CE2 et leur institutrice, Mme Bouvard, pour une animation sur le tri sélectif, donnée par M. Bereschel. Ce référent environnement à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois et maître composteur était assisté de Côme son collègue. Leur intervention consistait à parler du tri sélectif avant d'aborder le problème des biodéchets.

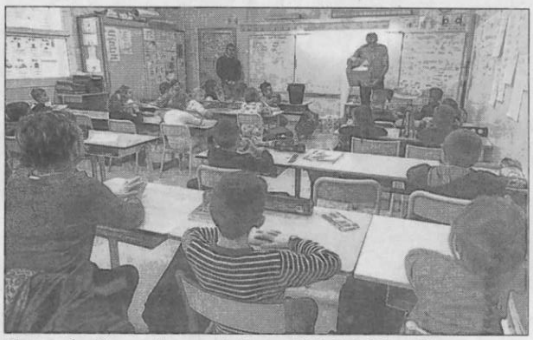

Chaque écolier avait ramené divers déchets hétéroclites ménagers ou scolaires à jeter dans différents contenants, en vue de leur recyclage.

Plusieurs questions ont été posées aux écoliers comme : où trouve-t-on les sacs jaunes de recyclage ? Triez-vous correctement les déchets à l'école, à la maison ? Pourquoi recycler » ? Tant de questions appelant parfois des réponses insolites et rigolotes. Pour exemple les gros bateaux de croisières assimilés aux bateaux pompeurs de pétrole. Mais connaître chaque déchet et ne pas se tromper de destination (poubelle ménagère, sac de tri, déchetterie, compost) s'est révélé aux enfants comme une nécessité pour une planète plus propre et moins sollicitée.

La séance a été ponctuée par l'approche d'échantillons d'objets divers recyclés (fibres synthétiques, caoutchouc, bois et plastiques etc.) comme le « tectan »., cette matière obtenue du recyclage des « briques » alimentaires (lait, soupe, jus de fruits).

Les bambins ont pris note avant de s'intéresser lors d'autres séances, aux biodéchets et au compost, charge à chacun de ramener divers petits animaux issus de la macrofaune.

3 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est

La CCMM et la CC du Pays de Colombey et du sud toulois, par le biais de leur service mutualisé de gestion et traitement des déchets ménagers COVALOM, ont entamé en 2020 la première année du programme de prévention et de gestion des biodéchets (GEBIODEC) financé en partie par l'ADEME.

Les thématiques de l'appel à projet sont les suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Gestion de proximité des biodéchets
- Evitement des déchets verts

L'animateur gestion et prévention des biodéchets recruté par COVALOM en janvier 2020 pour mettre en œuvre le plan d'actions du projet, travaille en coordination avec l'ensemble de l'équipe projet constituée de la façon suivante :

- Gérald EL KOUATLI – Directeur, coordination technique et objectifs (COVALOM)
- Barbara FREMIOT – Technicienne de gestion, coordination et rédaction des dossiers de subventions (COVALOM)
- Edith FAVENNEC - Chargée de mission prévention des déchets, mise en œuvre du PLPDMA (CCMM)
- Morgan BESRECHEL – Chargé de mission prévention des déchets, mise en œuvre du PLPDMA (CCPCST)
- Bertrand GREGOIRE – Technicien exploitation déchetterie, référent sur les sujets d'exploitation lié au marché de gestion des déchets verts (COVALOM)

Cette première année a été marquée par la mise en place de quelques actions phares :

- Lancement d'une étude d'optimisation du système de gestion des déchets verts
- Lancement du réseau JARDINS pour promouvoir le jardinage au naturel

Logo du réseau JARDINS

Afin de maintenir le lien avec les habitants lors des périodes de confinement, des sessions sous formes de webinaires ont été proposés dans le cadre de ce réseau JARDINS :

- Episode 1 : Sens et enjeux pour les collectivités ;
- Episode 2 : Le cadre réglementaire ;
- Episode 3 : Des exemples de réalisations en secteurs rural et urbain.

4 Extension des consignes de tri - Dossier CITEO

Suite à l'approbation par CITEO du dossier de la collectivité d'entrer dans le programme d'extension des consignes de tri, celles-ci ont été mises en œuvre au 4e trimestre 2020.

Une campagne de communication a été mise en place :

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

+ NOUVEAU

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

Évolution des consignes de tri

Désormais TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT. Qu'ils soient en métal, en carton, en plastiques, ils sont désormais tous concernés par votre geste de tri.

Une seule question à se poser : « Est-ce que c'est un emballage ? » Si la réponse est « Oui », celui-ci devra être déposé dans le sac ou le bac de tri (de couleur jaune). Dans le cas contraire, il devra être mis dans le bac noir avec les ordures ménagères.

Il est bien évidemment inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Veillez à ne pas emboiter les emballages les uns dans les autres (le pot de yaourt dans la boite de conserve, la bouteille de lait dans la boite de céréales…), auquel cas le tri n'est pas possible. Ces emballages ne pourront pas être recyclés. Cela engendre une perte de matière et votre geste de tri devient stérile.

Un Mémo-tri reprenant l'ensemble des déchets de la maison vous sera proposé.

Contact : COVALOM : 03 54 95 62 41

Article Grains de Pays n°87 - Novembre 2020

Mise à disposition d'un Mémo-Tri physique (réglette cartonnée et aimantée) et virtuel (lien internet)

Ainsi que la mise à jour des consignes de tri sur tous les supports de communication : site internet, calendrier de collecte…

Le nouveau geste de tri a bien été intégré par les habitants du Pays de Colombey et du sud toulois, puisque nous avons pu constater une évolution des tonnages de +15% entre la production du 4e trimestre 2019 et le 4e trimestre 2020.

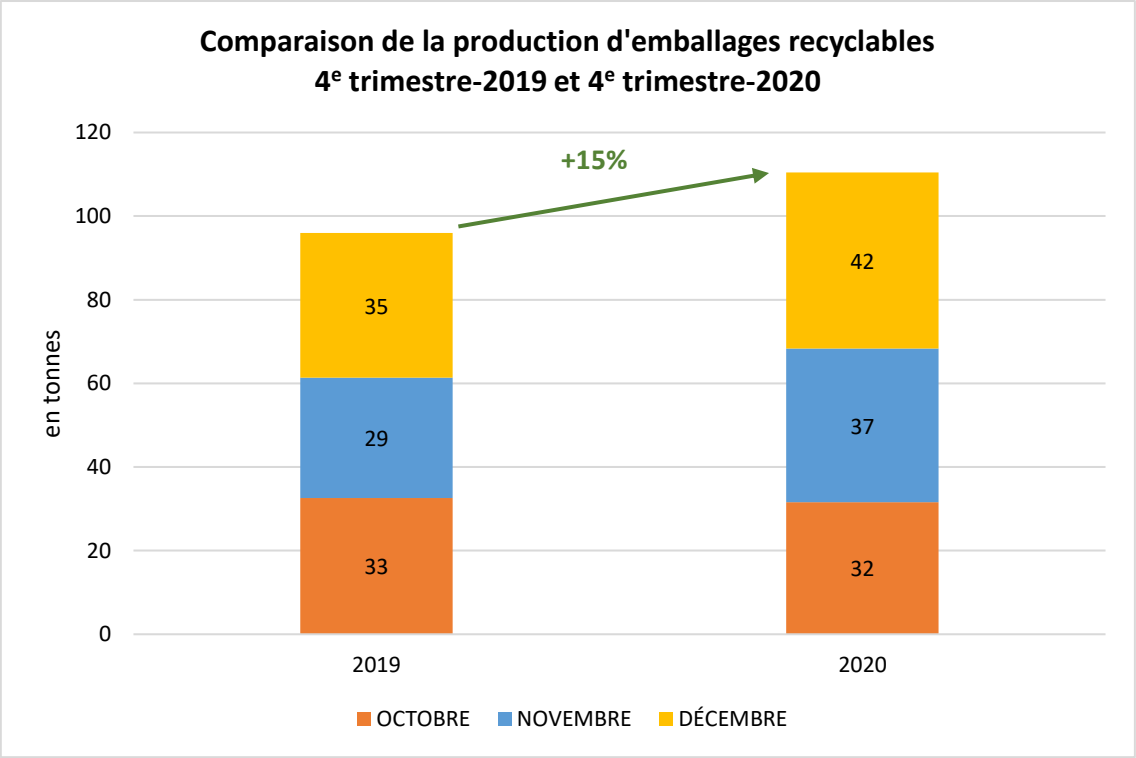

5 Etude de faisabilité d'une tarification incitative

L'étude sur la faisabilité d'instaurer une tarification incitative sur le territoire du Pays de Colombey et du sud toulois a démarré à l'automne 2020.

Le bureau d'études Inddigo, basé à Nancy, a mené cette étude, découpée en 3 phases :

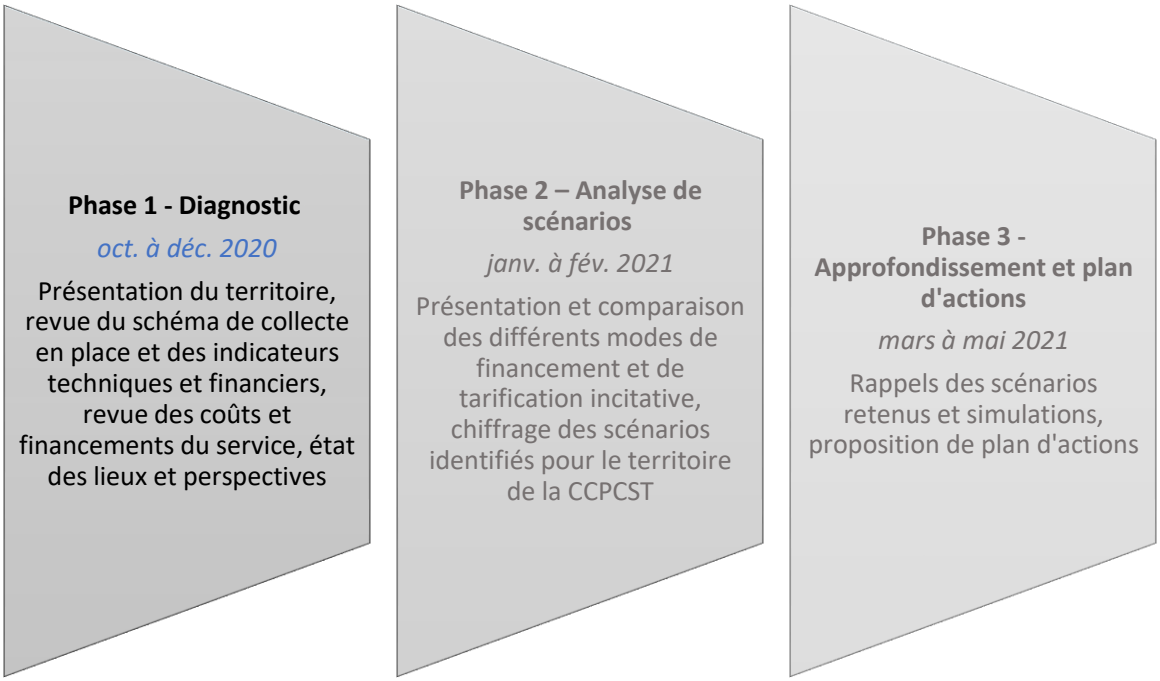

Cette première phase de diagnostic a permis de mettre en avant les atouts et les faiblesses du territoire, mais également de balayer les opportunités notamment réglementaires et les menaces liées aux performances de collecte et de tri déjà élevées :

ATOUTS	FAIBLESSES ET/OU POINTS DE VIGILANCE
▸ Conteneurisation des OMR en bacs roulants pucés, avec fichier de suivi des dotations ▸ Habitat principalement individuel, bacs rentrés ▸ Peu de points de regroupement ▸ BOM déjà équipées de système d'identification ▸ Coût du service couvert par la TEOM ▸ L'engagement de la collectivité dans la prévention ▸ Peu de dépôts sauvages ▸ Redevance spéciale en place	▸ Gestion nécessaire des cas particuliers ne pouvant pas disposer de bac individuel : centre-bourgs, collectifs ▸ Absence de contrôle d'accès en déchèterie ▸ Moyens et actions de prévention et de communication à renforcer ▸ Impacts d'un changement de logique de mode de financement (fiscale / économique)
OPPORTUNITES	**MENACES**
▸ Performances de collecte encore améliorables ▸ Déploiement de la TI inscrit dans la LTECV ▸ Maitrise des coûts nécessaire avec l'augmentation prévisionnelle de la TGAP ▸ Soutiens financiers à la mise en place de la TI ▸ Expérience de COVALOM sur la TI de CCMM ▸ Collectivités voisines déjà en TI	▸ Performances de collecte déjà correctes ▸ Risque d'augmentation du taux de refus ▸ Risque d'augmentation des apports en déchèterie ▸ Risque d'augmentation des dépôts sauvages

Les phases 2 et 3 ainsi que les conclusions et leurs analyses, auront lieu au premier semestre 2021.

Une décision sera prise courant 2021 pour la suite à donner à cette étude.

Cette étude coûte 21 225 € HT, dont 70% sont pris en charge par l'ADEME dans le cadre du programme d'aides pour la transition énergétique et l'économie circulaire. Soit un reste à charge annoncé pour la CCPCST à hauteur de 6 368 €HT.

ANNEXES

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISE DU SERVICE COVALOM

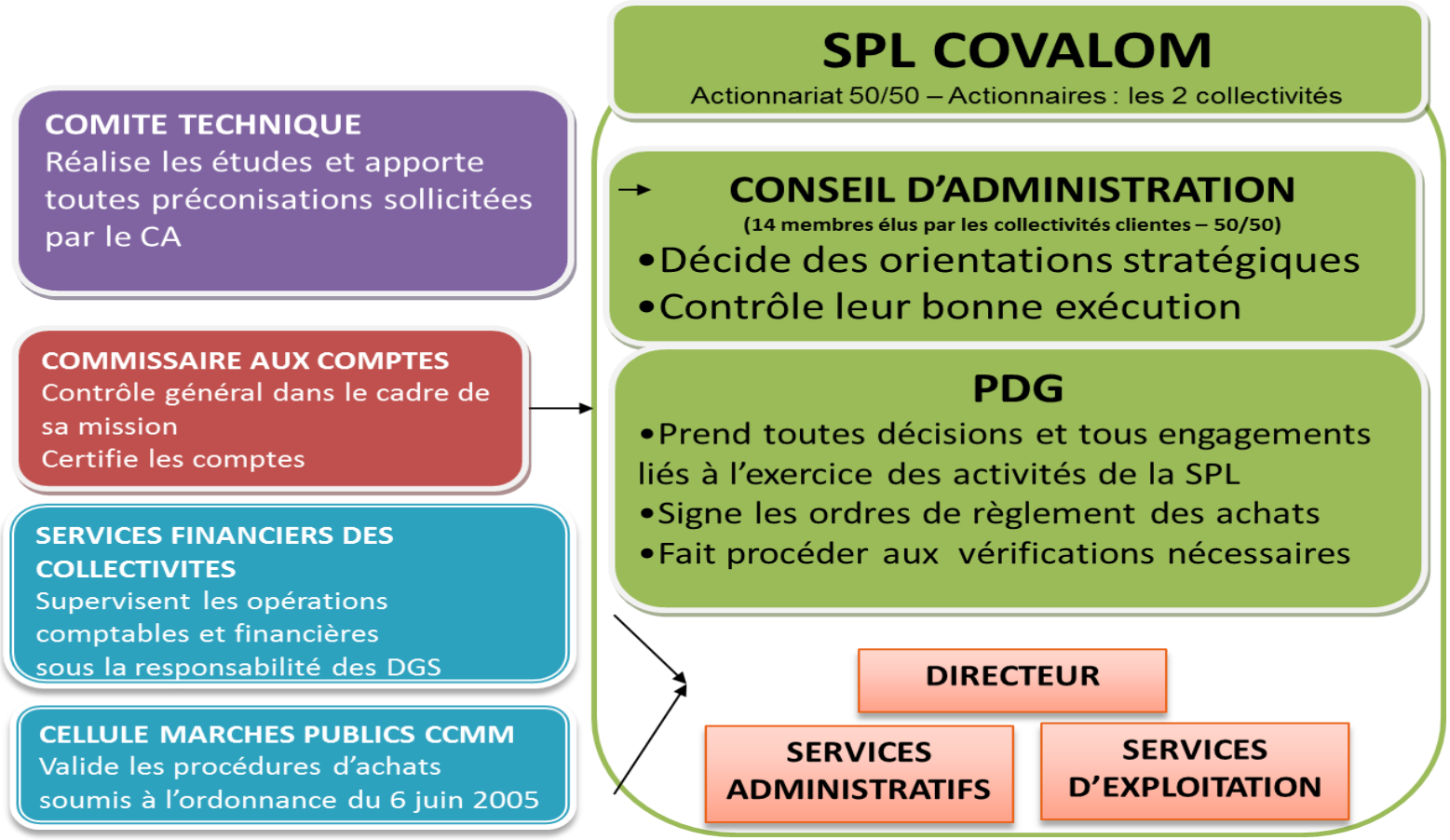

ORGANIGRAMME DU SERVICE

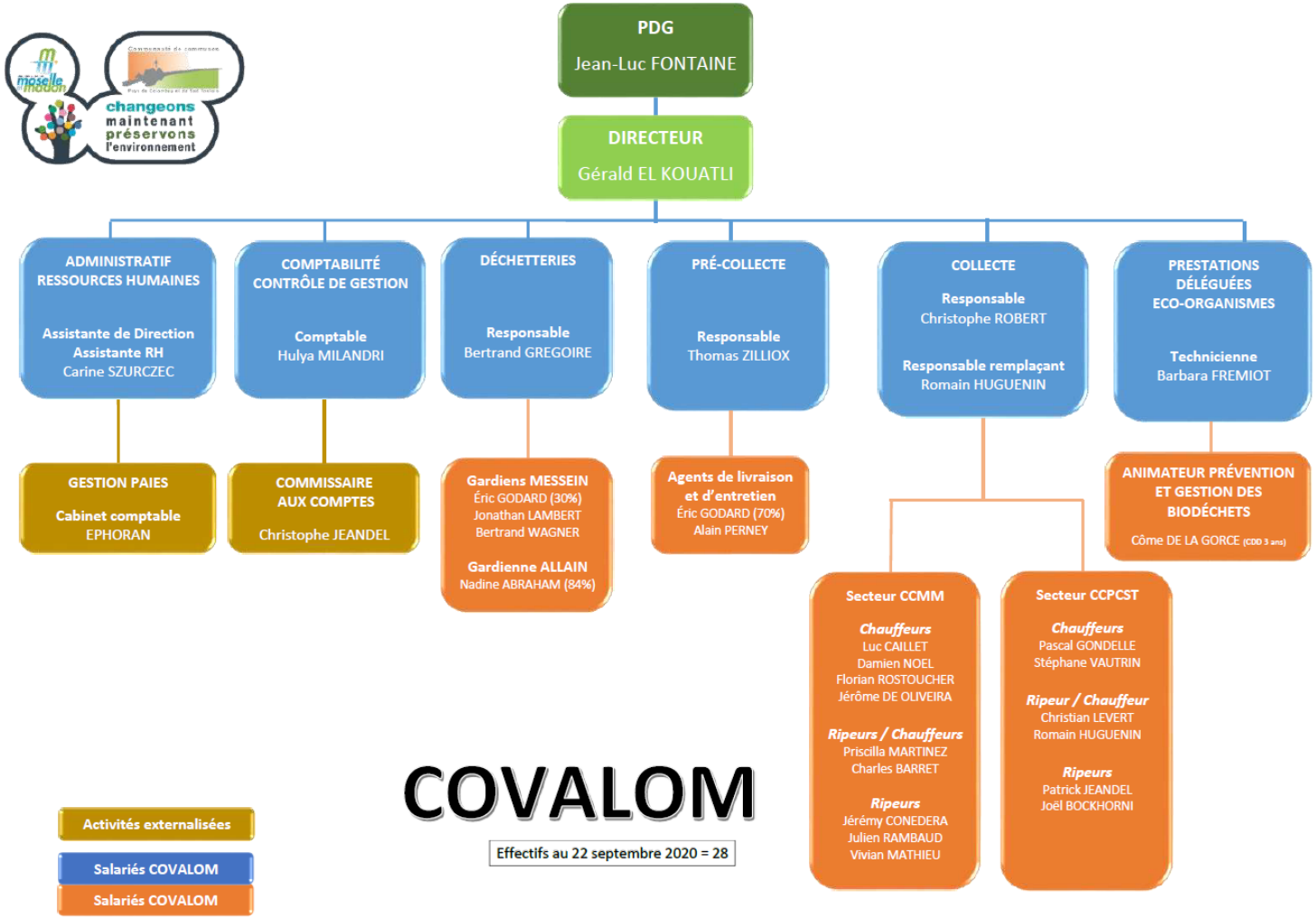

Sur la partie prévention/communication, le service est épaulé par Morgan BESRECHEL, Chargé de communication et NTIC, Animateur prévention déchets, Référent Territoire Energie Positive et Plan Climat Air Energie Territorial (CCPCST)

EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

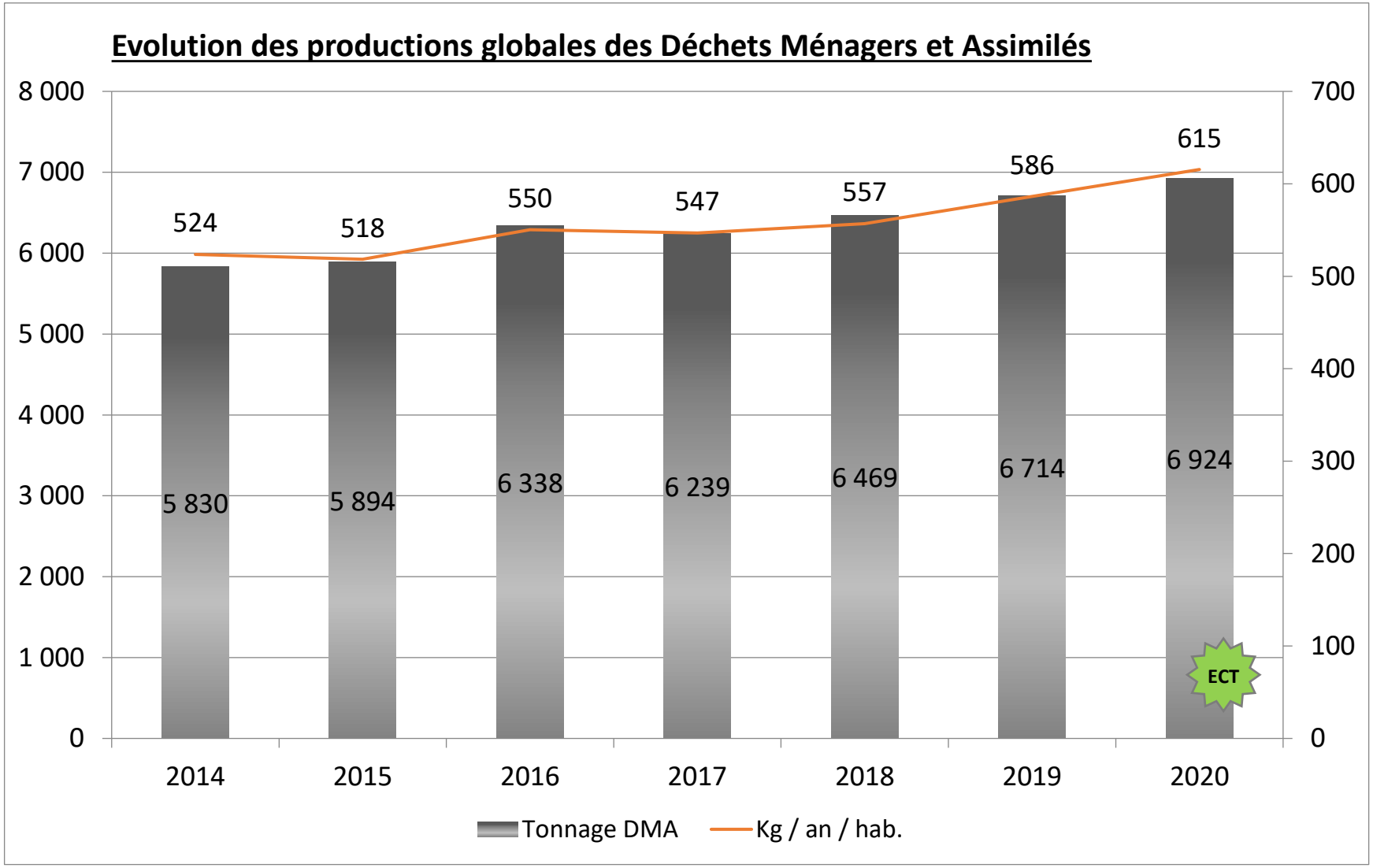

EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

Définition : la valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.

Taux de valorisation (hors gravats) – CC Pays de Colombey et Sud Toulois						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
45 %	47 %	48 %	47 %	47 %	49 %	51 %

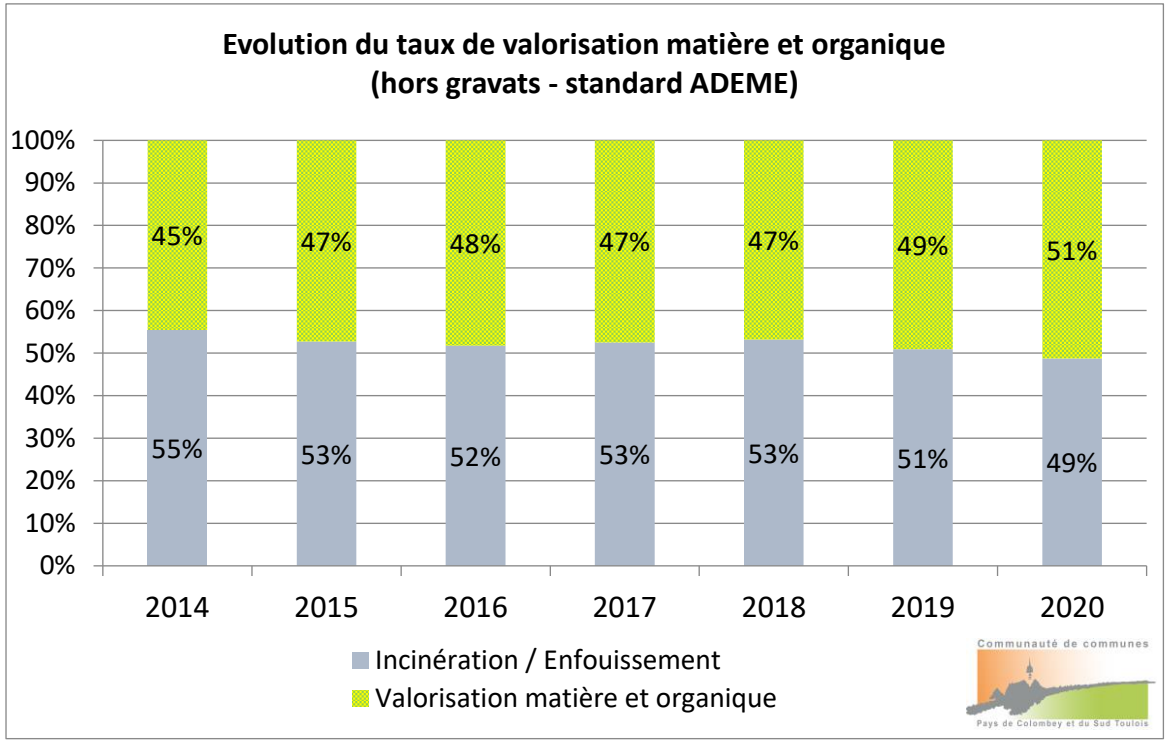

Une part importante de nos déchets peut être recyclée et valorisée pour en faire de nouveau une ressource. **Le plan national déchets 2009-2012 lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement prévoyait d'orienter 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 vers les filières de valorisation et de 45% en 2015.**

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, fixait pour objectif un taux de 55% pour 2020, et le plan régional prévoit actuellement d'atteindre 65 % d'ici à 2025. Ces objectifs ambitieux sont en cohérence avec les directives européennes et la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le territoire du Pays de Colombey et du sud toulois, les tonnages d'OMR et de tout-venant sont principalement enfouis. Cela représente près de 50% du flux total des DMA sur le territoire.

Tous les autres flux (verre, emballages, papiers, textiles, déchets verts, autres flux de déchetterie) sont valorisés soit en réemploi, en recyclage ou en compostage.

** il est à noter que la méthode de calcul a quelque peu évolué en 2019 pour être davantage en accord avec l'évolution des filières de traitement*

EVOLUTION DES COUTS DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les coûts de financement du service sont ici présentés annuellement et par découpés par flux. Ils reprennent les coûts aidés TTC issus de la matrice des coûts.

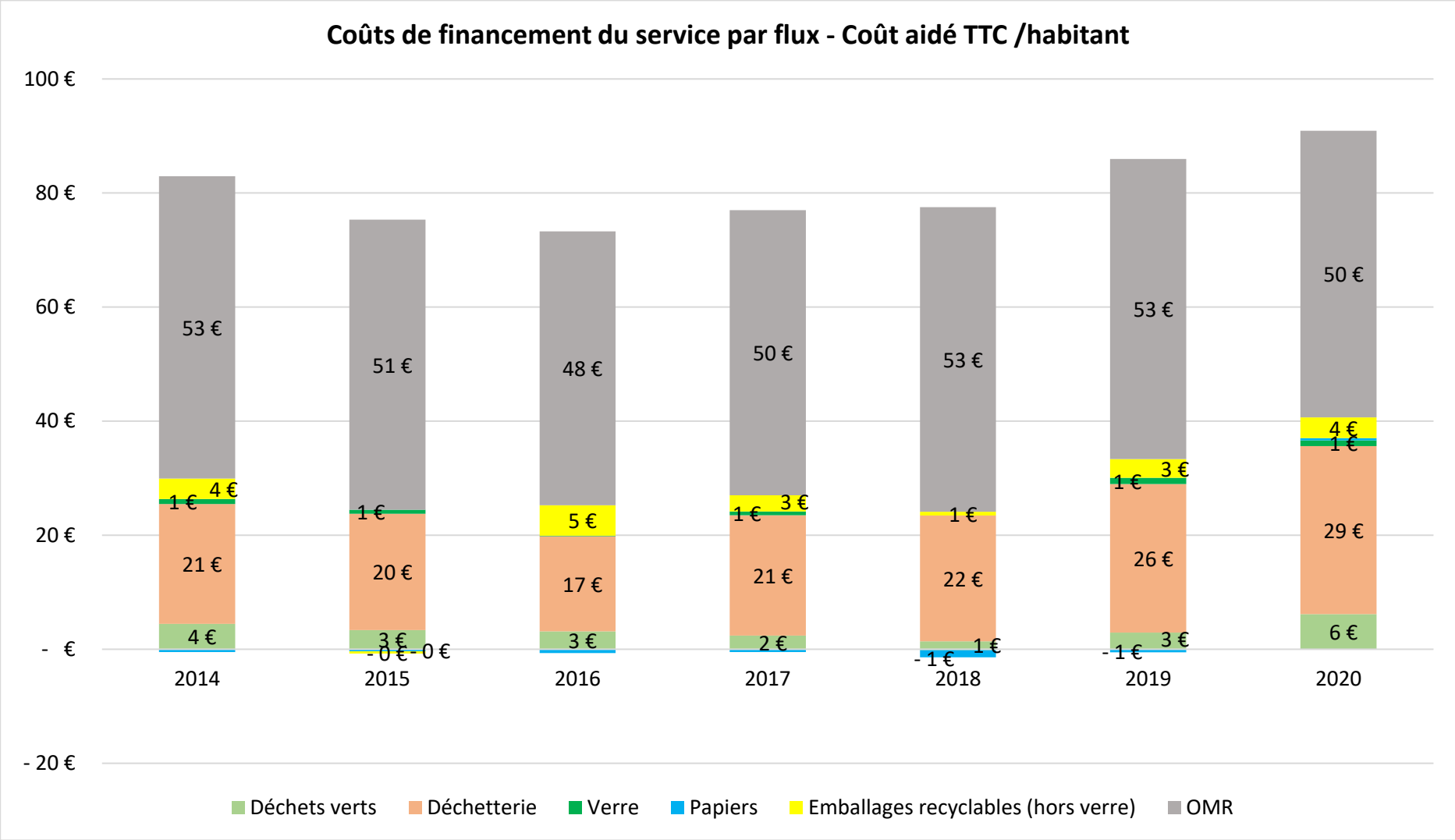

Déchets verts | Déchetterie | Verre | Papiers | Emballages recyclables (hors verre) | OMR

SYNTHESE 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
38 communes – 11 250 habitants

DMA	6 924 tonnes 615 kg/hab.
Ordures ménagères	**2 032 tonnes** **181 kg/hab.**
Matériaux recyclables	**1 097 tonnes** **98 kg/hab.**
Déchetterie	**2 795 tonnes** ***(2 104 t hors gravats)*** **248 kg/hab.** ***(187 kg/hab. hors gravats)***
Déchets verts	**1 000 tonnes** **88 kg/hab.**

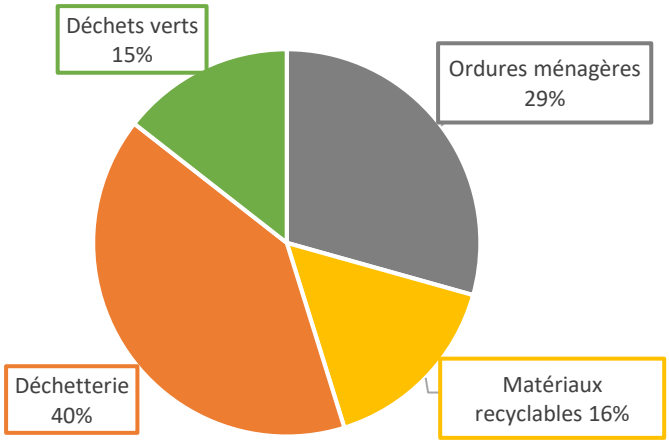

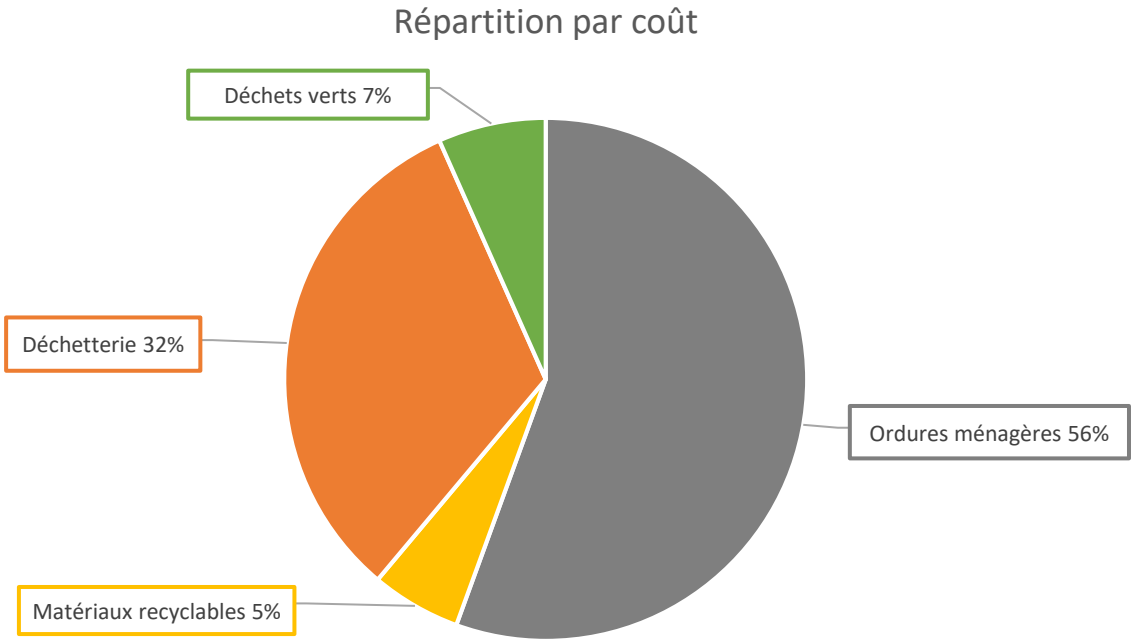

Evénements marquants
Pandémie mondiale COVID-19
★ Mise en œuvre des extensions des consignes de tri au 4e trimestre ★ Démarrage de l'étude de faisabilité d'une tarification incitative ★ Démarrage de l'étude d'amélioration de la gestion des lieux de dépôts des déchets verts ★ Création du réseau JARDINS ★ Mise à jour du Plan Local de Prévention des DMA
Evénements à venir
★ Amélioration du réseau des plateformes de compostage ★ Développement du compostage partagé ★ Création du Pôle Prévention et tri avec Ambassadeurs (COVALOM) ★ Mise en place d'un système d'accès en entrée de déchetterie à ALLAIN